



**BULLETIN ACADÉMIQUE  
DE THÉOLOGIE PRATIQUE**

**EXÉGÈSE DE SQUARE CABOT**

**FABIEN CALU**

**Le Bulletin académique de la théologie pratique** de l'Institut de théologie pour la francophonie (ITF) en partenariat avec le Collège presbytérien à l'Université McGill et la Faculté de théologie des sciences religieuses de l'Université Laval a comme objectif d'être un lieu de rencontre pour les étudiants, les professeurs et les chercheurs qui désirent faire avancer l'intégration de la réflexion et de l'action dans la vie de l'Église située dans la francophonie. Dit autrement : il est question de savoir faire la théologie.

#### Éditeurs

Institut de théologie pour la francophonie  
365, rue du Parc Industriel  
Longueuil Québec J4H 3V7  
450 646-4238  
[www.itf-francophonie.com](http://www.itf-francophonie.com)

M. Glenn Smith  
Doyen académique  
365, rue du Parc Industriel  
Longueuil Québec J4H 3V7  
450 646-4238

Mise en page et design graphique  
Bernard Racicot

© 2021 Bulletin académique de théologie pratique  
Tous droits réservés. Aucune portion de cette publication ne peut être reproduite sous aucune forme, sauf de brefs extraits dans des revues, sans permission préalable des éditeurs.

Le Bulletin paraît trois fois par an.

Dépôt légal : 1er trimestre 2021  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 2562-4474 – Vol 4 No 1 – Printemps 2022

Imprimé au Canada

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>4</b>
COMMENT FAIRE L'EXÉGÈSE D'UN QUARTIER	8
INTRODUCTION	8
MATÉRIEL DE DÉPART	8
LES VINGT DÉMARCHES	9
<b>INTRODUCTION</b>	<b>14</b>
1. OÙ EST SITUÉ LE SQUARE CABOT ?	15
2. PRÉSENTATION DU SQUARE	15
3. LA CRÉATION DU SQUARE ET SON ÉVOLUTION	16
4. LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	17
5. LES PERSONNALITÉS EN LIEN AVEC LE SUJET	17
6. LES SERVICES MUNICIPAUX	18
7. LES DIFFÉRENTS SERVICES SOCIAUX PRÉSENTS DANS LE SECTEUR	19
8. QUELS CHIFFRES POUR L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL ?	19
9. LE DÉFI D'UN RECENSEMENT JUSTE	19
10. LES ENJEUX SOCIAUX ET SES TENSIONS	21
11. LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE, LES SERVICES SOCIAUX ET LES ASSOCIATIONS POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION ET UNE MEILLEURE GESTION DES ENJEUX	29
12. NOTRE OBSERVATION PERSONNELLE SUR LE TERRAIN	32
13. LA CORRÉLATION AVEC DEUX RÉCITS BIBLIQUES	36
14. MISE EN APPLICATION DE LA CORRÉLATION CRITIQUE	47
<b>CONCLUSION</b>	<b>51</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>47</b>

# AVANT-PROPOS

Il y a un siècle, Londres était la seule super ville dans le monde. À cette époque, neuf pour cent (9%) de la population mondiale vivait dans des régions urbaines. En 1950, vingt-sept pour cent (27%) de la population mondiale vivait dans des villes alors que soixante-treize pour cent (73%) vivait en régions rurales.

L'année 2000 a marqué la naissance du monde urbain lorsque, pour la première fois dans l'histoire humaine, plus de cinquante pour cent (50%) de la population mondiale vivait dans des villes. Cette croissance se poursuit. À l'échelle mondiale, des villes gagnent un million de personnes par semaine. Les Nations Unies – présentent les estimations de croissance les plus conservatrices que j'ai trouvées – prévoient qu'en l'an 2025, plus de soixante pour cent (60%) des 8,3 milliards de personnes estimées, vivront en régions urbaines.

Dans le cadre de cette série de six numéros du Bulletin académique de la Théologie Pratique, il faudra clarifier un premier concept, soit celui de ville. Il est bien établi que 82 % de la population du Canada et des États-Unis d'Amérique habitent dans des zones métropolitaines<sup>1</sup>. Richard Sennett est connu pour sa définition de ville comme lieu où les inconnus parlent ouvertement les uns aux autres dans les rues, les cafés, les bistros, les boutiques et les places publiques<sup>2</sup>. Il est donc incontournable qu'il faille aussi considérer les notions de population nombreuse, d'hété-

rogénéité et de population dense regroupée dans un espace restreint où retrouver des échanges animés. Toutefois, dans le cadre de cette relecture, il faut porter attention à l'étude de Joel Kotkin lorsqu'il écrit que « depuis leurs origines, les régions urbaines ont exercé trois fonctions incontournables : la création de l'espace sacrée, la provision de la sécurité fondamentale et les sites pour le commerce<sup>3</sup>. »

Une deuxième série de concepts, à situer dans le champ sémantique de la géographie urbaine cette fois, concerne les notions de lieu, d'espace et de topophilie.

## NOTE DE BAS DE PAGE

<sup>1</sup> Une « zone métropolitaine » définit ses limites en fonction du degré d'interconnexion économique et sociale des zones voisines; ce, degré est identifié par des modèles qui considèrent les liens entre le commerce et les habitudes de transport des populations. Par comparaison, ce taux est de 51 % pour la population mondiale, 73 % en Europe, 40 % en Afrique, 43 % en Asie, 71 % en Océanie et 79 % en Amérique latine. Voir le rapport *The World's Cities in 2016* des Nations Unies et *Atlas of Cities* de Paul Knox, Princeton : Princeton University Press, 2014.

<sup>2</sup> Roger SENNETT, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Éditions du Seuil, p. 170-171. Voir aussi « Espaces pacifiants », *Prendre Place. Espace public et culture dramatique*, Association des amis de Pontigny-Cerisy/Éditions Recherches, 1995, p. 129-136.

<sup>3</sup> Joel KOTKIN, *The City. A Global History*, New York, Random House, 2005, p. xxi et 147-160. Philippe Sheldrake reconduit la même définition dans son livre *The Spiritual City - Theology, Spirituality and the Urban*, Chichester, Wiley Blackwell, 2014, p. 4.



L'un des rares textes de géographie urbaine à prendre au sérieux ces deux premières notions est celui d'Orum et Chen<sup>4</sup>.

Ces auteurs définissent le lieu comme un emplacement spécifique dans l'espace. Ce lieu sert à son tour de point d'ancrage et qui y confère un sens. Notre sens du lieu est donc ancré dans une identité individuelle, dans la communauté, dans l'histoire et dans le sentiment de confort. L'espace réfère à un milieu indépendant de notre existence et à l'intérieur duquel on peut identifier les objets, les idées. Bunting et Fillion, deux urbanologues canadiens, profitent de cette distinction pour encadrer leurs propres descriptions des villes canadiennes<sup>5</sup>. Selon eux, le lieu est lié aux sentiments subjectifs et aux émotions qu'une personne associe aux divers éléments de son environnement tandis que l'espace fait état des attributs publiques d'un endroit en ce qui concerne la proximité et l'accès<sup>6</sup>. Le philosophe de McGill, Charles Taylor nous a initiés en particulier au domaine des imaginaires sociaux. Ce concept n'est pas l'équivalent de l'idée populaire de « vision du monde », qui met l'accent sur la théorie. Les imaginaires sociaux renvoient plutôt aux idées profondes qui enrichissent la vie d'un contexte social et qui sont, pour cette raison, importantes pour l'engagement local<sup>7</sup>.

La notion de lieu, reconnue en études urbaines comme moins tangible, est la plus importante pour comprendre un milieu.

L'auteur du présent texte a accompagné plusieurs églises et étudiants qui ont fait une exégèse de milieu afin de comprendre les enjeux locaux. Les vingt étapes d'une telle démarche sont exposées en annexe à cet avant-propos.

Yi Fu Tuan utilise le concept de topophilie pour décrire l'identité personnelle combinée à un amour pour un lieu<sup>8</sup>. On peut donc dire qu'un lieu est dans l'espace qui donne

#### NOTE DE BAS DE PAGE

<sup>4</sup> Anthony M. ORUM et Xiagming CHEN, *The World of Cities : Places in Comparative and Historical Perspective*, Oxford, Blackwell Publishing, 2003.

<sup>5</sup> Trudi Bunting et Pierre Fillion ont édité les cinq premières éditions de *Canadian Cities in Transition*, Don Mills, Oxford University Press Canada (1991, 2000, 2006, 2010, 2015). Bunting est décédée en 2017.

<sup>6</sup> T. Bunting et P. Fillion, *Canadian Cities in Transition*, 3e édition, p. 6 et 440 ; 4e édition, p. 11. Dans la 6e édition, Pierre Fillion développe ces notions dans un chapitre intitulé « Fundamentals of Cities », p. 3-14.

<sup>7</sup> Charles TAYLOR, *Modern Social Imaginaries*, Durham, Duke University Press, 2004, p. 23 (voir aussi p. 115.) Dans son magnum opus, *L'âge séculier* (Montréal, Éditions Boréal, 2011), Taylor explique davantage ces concepts au quatrième chapitre.

<sup>8</sup> Yi Fu TUAN, *Topophilia. A Study of Environmental Perception, Attitudes and Values*, New York, Columbia University Press, 1990. L'auteur ajoute que la topophilie « est richement informé par la réalité de l'environnement lorsqu'elle allie amour religieux et curiosité scientifique ». Dans l'édition Kindle, Location 1663.



lieu a un sens historique, différentes identités et des pré-occupations sociétales<sup>9</sup>. Lors de l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal le 7 septembre 2011, le chef d'orchestre Kent Nagano a exprimé qu'« un sentiment d'appartenance figure dans le succès de la nouvelle salle. » En parlant de la première symphonie que l'orchestre allait interpréter, il a écrit : « Nous voulions que les premières notes de musique à être jouées dans cette nouvelle salle de concert soient canadiennes, surtout québécoises. » Il est fascinant de voir comment un chef d'orchestre de renommée mondiale a su tisser la musique classique à même la toile urbaine. L'une des premières symphonies que maestro Nagano a dirigées a d'ailleurs été jouée en hommage au club de hockey des Canadiens de Montréal !

Avec la topophilie, une option préférentielle pour un engagement communautaire local et pour les services locaux prend naissance. Des initiatives multidimensionnelles mobilisent un grand nombre de partenaires pour bâtir un capital social, améliorer la qualité de vie des habitants et contribuer à une transformation intégrale de la communauté.

Devant les défis que posent les régions urbaines – le trafic, la pollution, le bruit, le coût de la vie très élevé, les logements surpeuplés ou insalubres, les disparités économiques, le stress, la surcharge psychologique, les longs temps de trajet, la violence –, les villes offrent aux personnes vivant dans le monde en développement le meilleur espoir en matière d'éducation et de revenu. Ainsi, les villes continuent d'exercer une grande attraction sur les individus en raison des mouvements migratoires.

Le Québec et la Francophonie ne sont pas exempts des retombées de l'urbanisation et de l'impact de la mondialisation et de l'urbanisme.

Tout comme un cœur bat et pompe du sang dans le corps humain, les villes sont le site où des gens transitent à court et à long terme, ce qui rend difficile le travail de fonder des Églises stables en milieu urbain. Cependant, ces villes ouvrent la voie à l'évangélisation mondiale parce que les gens se déplacent d'une ville à une autre. Manifestement, Dieu poursuit un objectif dans ce contexte.

<sup>9</sup> On peut reconnaître l'influence de Walter Bruggemann dans la pensée de l'auteur. Michel de Certeau ajoute que « l'espace est un lieu pratiqué » (L'invention du quotidien 1. Arts de faire, p. 173).

Dans le cadre des études supérieures en théologie pratique, les étudiants font une recherche approfondie de leur terrain d'étude. Cette étude est reconnue comme une exégèse de milieu. Une exégèse est un outil pour envisager le ministère et collaborer avec la communauté. Lorsque le rédacteur du Bulletin académique pour la théologie pratique était le Directeur Général à Direction Chrétienne, ces études de milieux ont été lancées. Elles sont devenues des ressources pour l'Église, ce qui lui a permis de mieux comprendre son contexte et les défis à relever.

L'étude présentée dans ce numéro du Bulletin académique est une exégèse forte intéressante dans le cadre de la réflexion dans la société québécoise sur nos relations avec les Premières Nations. Fabien Calu, originaire de la France, avait depuis que l'Éditeur l'a rencontré un souci pour les régions éloignées des grands centres urbains. Pour ses études supérieures en Théologie Pratique, il a décidé de se concentrer sur les enjeux de l'Église et de nos peuples autochtones. En utilisant une méthode de recherche qualitative – celle d'une étude ethnographique – il présente une exégèse du Square Cabot dans le centre-ville de Montréal. Cette exégèse est une approche ethnographique car elle est enracinée dans un stage que l'auteur a fait dans un centre d'accueil pour les itinérants autochtones dans le milieu. Il a une véritable expérience dans le secteur qu'il étudie.

M. Calu a écrit, « Dans ce présent travail, nous avons choisi de réaliser notre exégèse sur le quartier Cabot, situé dans la ville de Montréal. Le focus sera plus particulièrement mis sur le parc présent dans le quartier. La raison de notre choix est qu'il s'y trouve une forte concentration d'itinérants autochtones fréquentant ce secteur. Les premières nations faisant partie intégrante de notre futur mémoire de Maîtrise, il nous est, par conséquent,

apparu opportun d'enrichir notre compréhension quant aux enjeux sociaux et politiques pouvant s'y rattacher. En effet, les particularités vécues par les autochtones itinérants dans ce secteur sont intéressantes et peuvent nous être très utiles pour mieux comprendre ces réalités. Le contexte ainsi posé nous permettra par la suite de mieux appréhender les enjeux rencontrés. Quelles possibilités s'offrent à la ville et aux associations en matière de cohabitation dans un espace public ? C'est ce que nous tenterons d'aborder dans ce présent travail. Notre focus ne sera pas placé sur l'ensemble de la ville de Montréal, ni même sur l'arrondissement ou le district dont fait partie le carré Cabot, mais davantage et spécifiquement sur ce quartier lui-même. »

Nous vous invitons donc à lire cette exégèse attentivement – lisez-la en petit groupe et discutez des questions qui y sont soulevées. Asseyez-vous ensemble et tenez compte du secteur de votre ville à la lumière de cette exégèse. N'oubliez pas ensuite de concevoir des initiatives qui vont aider votre Église à collaborer avec d'autres, pour qu'ensemble, vous cherchiez la paix et le bien-être de vos communautés.

(Jérémie 29.1-7)

---

## **GLENN SMITH**

DOYEN ACADÉMIQUE – INSTITUT DE  
THÉOLOGIE POUR LA FRANCOPHONIE

DIRECTEUR DES ÉTUDES SUPÉRIEURES –  
THÉOLOGIE PRATIQUE

COLLÈGE PRESBYTÉRIEN/INSTITUT DE  
THÉOLOGIE POUR LA FRANCOPHONIE

---



# COMMENT FAIRE L'EXÉGÈSE D'UN QUARTIER

## INTRODUCTION

Il n'y a pas de formule magique pour réussir un ministère urbain. Par les suggestions suivantes, nous cherchons à montrer la façon de mettre sur pied un plan d'action qui permettra d'atteindre un secteur d'une région métropolitaine.

Meyer disait que : « Les missionnaires chrétiens devraient être des stratèges qui concentrent leurs efforts là où les populations s'accroissent et où les grands courants d'influencesurgissent. » C'est une perspective qui nous amène à réévaluer notre stratégie en milieu urbain. Les experts en ministère urbain sont peu nombreux. Rares sont ceux qui ont une expérience à partager avec des

novices. Une attitude d'humilité et un esprit d'apprenti sont absolument essentiels. William Booth de l'Armée du Salut demandait à ses bénévoles : « Pouvez-vous verser des pleurs pour ces gens ? Si vous ne pouvez pas pleurer, nous ne pouvons pas vous utiliser. »

## MATÉRIEL DE DÉPART

- Procurez-vous une carte détaillée.
- Munissez-vous d'un livre d'histoire.
- Chaussez-vous de bons souliers.

## POUR MOI, À MONTRÉAL, CELA REPRÉSENTE :

- Les données du dernier recensement de Statistiques Canada (au Complexe Guy Favreau à Montréal) et de Statistiques Québec (au Complexe Desjardins à Montréal).
- Les articles de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation), 385, rue Sherbrooke O., Montréal.
- Des suggestions de lectures de base sur le ministère urbain
- Histoire de Montréal. Édition révisée. Paule-Andrée Linteau. Boréal, 2022.
- Espoir dans la ville. Smith, Pownall et Bakke. Éditions de la Clairière, 1994.
- L'Aire de la ville incite au changement. Glenn Smith. Bulletin Académique de Théologie Pratique de l'Institut de théologie pour la francophonie, Vol. 1 numéro 3 – Hiver 2020.
- L'Évangile et le monde urbanisé. 5<sup>e</sup> édition. Direction Chrétienne, 2009.

## LES VINGT DÉMARCHES

Ces vingt démarches se séparent en deux volets. Les premières dix démarches permettent à une congrégation de comprendre le contexte. Elles sont utiles lorsqu'on veut lancer différents types de ministères dans la communauté. Les démarches 11 à 20 sont utiles pour les praticiens qui envisagent d'étendre certaines initiatives de leur Église.

Ces démarches réussissent le mieux lorsqu'elles sont réalisées en équipe – habituellement ce sont des « groupes de travail » œcuméniques qui tentent de comprendre le contexte de leur communauté. Une fois que l'« exégèse » ou l'évaluation communautaire est terminée, il sera important de dresser une liste de priorités des initiatives que les congrégations entreprendront.

**1.** Dressez une liste des événements marquants qui informent sur l'identité de la ville étudiée. Ils peuvent être des conflits historiques très précis qui ont eu lieu comme une guerre ou un différend, des événements unificateurs comme des citoyens qui s'unissent pour lutter contre un incendie, des décisions que les dirigeants de la ville ont prises comme décider de construire un centre communautaire ou un événement qui s'est produit qui a donné espoir aux gens comme une personne qui réalise un acte de bravoure ou de don de soi, etc. Ils donneront des indices aux Églises pour les aider à focaliser le mieux possible leur énergie.

Étudiez les modèles de croissance de la ville. On peut trouver ce type d'information dans les bibliothèques, les municipalités, les musées, les librairies, les journaux locaux et dans les sites Internet.

**2.** Approfondissez votre compréhension des différentes sections suivantes de la ville :

- le centre-ville ;
- les quartiers ouvriers ;
- les « ghettos » ;
- les zones industrielles ;
- les secteurs commerciaux ;

Examinez la carte du Recensement Canada fournie avec ses données. (Demandez à des planificateurs urbains ou à des agents immobiliers de vous indiquer les quartiers où on s'attend à une croissance de population, les secteurs commerciaux et industriels susceptibles de se développer, ou tout autre coin de ville qui pourrait être sujet à de grands changements.)

**3.** Faites une étude de la population des différents quartiers : leur composition ethnique (lignes 168-431, du Recensement Canada NHS 2011), sociale et économique (lignes 807-960, du recensement Canada NHS 2011) ; les affiliations religieuses (lignes 432-450, Recensement Canada NHS 2011) ; les tendances au niveau de l'emploi du temps ; les jeunes et les personnes âgées, les jeunes professionnels, les célibataires et les marginaux :

- pour bien connaître un voisinage, il faut en parcourir les rues et discuter avec les gens du coin (anciens et nouveaux arrivés) ;
- les données du recensement sont importantes, mais elles ne peuvent pas se substituer à une observation sur le terrain ; les différents groupes de population se déplacent et s'entrecroisent dans une ville. Cherchez à découvrir quel est le groupe prédominant dans chaque quartier : identité ethnique, classe sociale, etc.

Quels types de relations y a-t-il entre les divers groupes ? Y a-t-il plus d'échanges qu'avant ?

Lorsque vous vous penchez sur les données, notez les critères utilisés. Lorsque vous marchez dans les rues, observez leurs impacts dans les quartiers visités.

Beaucoup de congrégations utilisent la marche de prière comme outil pour en apprendre davantage sur leur ville-région.

**4.** Nommez et analysez les principales formes de pouvoir qui s'exercent dans la ville : les figures politiques, la police, les médias et les responsables religieux.

- Qui contrôle les médias ? (Télévision, radio, journaux, médias sociaux)
- Qui contrôle le domaine de la finance ? Du commerce ? Du milieu scolaire ? Du milieu artistique ?
- Quelles sont les convictions morales ou religieuses de ces dirigeants ?

**5.** Analysez les besoins sentis des différents groupes ethniques de la ville. Il faudra alors repérer leurs points de réceptivité et les « clés » qui pourront vous ouvrir la porte de leur foyer et de leur cœur.

Les besoins sentis vont varier d'un groupe à l'autre. Pour certaines communautés, la précarité de la santé des personnes, la solitude, les problèmes financiers et les problèmes de logement seront des soucis constants. Ailleurs, il s'agira de d'autres problèmes.

Les besoins sentis sont le point d'entrée essentiel à une approche qui tient compte de toute la personne. Le croyant doit d'abord répondre à ceux-ci, avant de passer aux besoins plus fondamentaux des gens, pour finalement arriver à montrer comment Jésus-Christ répond à ces deux types de besoins.

**6.** Notez où sont les principales artères de circulation routière. Tout comme les bons publicitaires savent où placer leurs affiches, les fondateurs d'Églises devraient savoir où sont les emplacements stratégiques, bien en vue et faciles d'accès, là où il serait bon de bâtir une église.

Sachez où se trouve :

- le Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) ou un centre de services communautaires ;
- la bibliothèque ;
- le poste de police ;
- la caserne de pompiers ;
- l'hôtel de ville.

**7.** Cherchez à comprendre de quelle façon les nouvelles et les opinions circulent dans tel ou tel groupe. Principalement par les conversations ? La radio ? La télévision ? Qui influence l'opinion publique ? Abonnez-vous fidèlement au journal hebdomadaire de quartier. Lisez-l'assidûment.

**8.** Observez quels types de relations existent entre les gens de la ville et ceux des campagnes. Y a-t-il certains segments de la population qui gardent des liens forts avec la parenté rurale ? Y a-t-il beaucoup de déplacements et de visites entre ces deux groupes ? Quels sont les tendances actuelles d'immigration à partir du milieu rural ? Analysez la nature des migrations entre les campagnes et les villes. Pourrait-on utiliser à profit l'interaction urbaine-rurale pour favoriser l'évangélisation et la multiplication des Églises ? (Étudiez le recensement Canada NHS 2011, lignes 573-590 du rapport.)

**9.** Les Églises déjà existantes – situez-les sur une carte – nommez-les selon leur confession, et même, selon leur taille et leur ancienneté. Réfléchissez à ce que vous observez sur la carte.

**10.** Analysez les types d'Églises existantes. Voici certains types d'Églises que l'on trouve dans les grandes villes :

- Église « historique »
- la Cathédrale
- Église de banlieue
- Église du centre-ville
- Église universitaire
- Église du peuple (grand auditoriums, large représentativité de la grande région métropolitaine)
- Église ethnique
- Église orientée particulièrement vers les « sans-abri » ou vers un autre groupe dans le besoin
- Église protestante traditionnelle
- Église de « renouveau » (type récent et qui se répand)

Consultez le Répertoire Chrétien 2014 publié par Direction Chrétienne pour obtenir une liste des Églises dans votre secteur.

**11.** Cherchez à savoir quel genre de croissance ces Églises ont connu : l'assistance, le rythme de croissance, le nombre de membres. Essayez de déterminer d'où vient la croissance : de transferts, de conversions ou de naissances ?

**12.** Faites une étude sur l'implantation d'Églises récente. Qui l'a entreprise ? Qui a réussi ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné et pourquoi ? Essayez d'en apprendre autant que vous pourrez.

**13.** Qui, à l'heure actuelle, veut fonder de nouvelles Églises ? Dans quels secteurs et au sein de quels groupes travaillent-ils ? Cherchez à comprendre du mieux que vous pourrez les projets que les sociétés missionnaires et les Églises planifient de réaliser dans la ville.

**14.** Les stratégies : celles que l'on a entreprises dans le passé ; celles qui ont échoué ; celles qui ont permis de fonder une nouvelle Église et de stimuler sa croissance.

**15.** Chrétiens et non-chrétiens – où demeurent les chrétiens ? Nommez les quartiers où il y a peu de chrétiens et ceux où il y en a plusieurs.

**16.** Trouvez les chrétiens qui exercent des positions d'influence dans les différentes sphères de la ville comme les affaires, les médias, l'éducation, les divertissements, les sports, etc. Quelles possibilités ont-ils de faire connaître l'Évangile ou même de contribuer à l'implantation d'Églises ?

**17.** Faites un relevé de toutes les organisations para ecclésiastiques qui travaillent dans la ville. Quelle contribution chacune d'elles peut-elle faire à la stratégie globale de la mission des Églises en milieu urbain ? Y en a-t-il que vous préférez éviter à cause de l'influence négative qu'elles auraient sur la croissance des Églises ?

**18.** Faites un inventaire de toutes les sources possibles de main d'œuvre pour l'implantation d'Églises. Y a-t-il, par exemple, des étudiants d'instituts bibliques ou de séminaires qui pourraient aider à faire du porte à porte ? Pourriez-vous « emprunter » des ouvriers d'Églises déjà établies pour vous aider à fonder une nouvelle Église ?

**19.** Évaluez les méthodes qui ont été utilisées dans le contexte de l'implantation d'Églises à la lumière de ce que vous avez compris au sujet de la ville, de son histoire, de sa population, des Églises déjà existantes et leurs particularités. Quelles autres méthodes, utilisées ailleurs et ayant fait leur preuve, seraient appropriées pour votre ville, et certains segments de ses communautés, et seraient à la portée de vos moyens ?

**20.** Faites une liste des organismes communautaires (privés, religieux ou publics) qui cherchent à combler certains besoins (alphabétisation, refuges pour sans-abri, vêtements et nourriture en cas d'urgence, etc.) et évaluez-les. Envisagez comment ils peuvent s'intégrer à votre stratégie globale.





# Exégèse de quartier : Cabot-Square

## INTRODUCTION

Dans ce présent travail, nous avons choisi de réaliser notre exégèse sur le quartier Cabot, situé dans la ville de Montréal. Le focus sera plus particulièrement mis sur le parc présent dans le quartier. La raison de notre choix est qu'il se trouve une forte concentration d'itinérants autochtones fréquentant ce secteur. Les premières nations faisant partie intégrante de notre futur mémoire de maîtrise, il nous est par conséquent apparu opportun d'enrichir notre compréhension quant aux enjeux sociaux et politiques pouvant s'y rattacher. En effet, les particularités vécues par les autochtones itinérants dans ce secteur sont intéressantes et peuvent nous être très utiles pour mieux comprendre ses réalités. Le contexte ainsi posé nous permettra par la suite de mieux appréhender les enjeux rencontrés. Quelles possibilités s'offrent à la ville et aux associations en matière de cohabitation dans un espace public ? C'est ce que nous tenterons d'aborder dans ce présent travail. Notre focus ne sera pas placé sur l'ensemble de la ville de Montréal, ni même sur l'arrondissement ou le district dont fait partie le carré Cabot, mais davantage et spécifiquement sur ce quartier lui-même.

Pour situer le square dans son contexte, nous allons tout d'abord effectuer un « tour d'horizon » : nous verrons sa situation géographique, son histoire, sa démographie, les différentes autorités et organismes publics et les personnalités qui interviennent dans le secteur. Ensuite nous concentrerons notre analyse sur le square en nous intéressant plus particulièrement à la population itinérante (composée principalement d'autochtones). Après, nous effectuerons une analyse des enjeux sociaux inhérents au sujet, portant particulièrement sur les défis d'occupation de l'espace public et les actions qui en découlent. Puis, nous verrons quelles actions ont été mises en place par les services de la ville, ou les associations qui œuvrent sur le terrain pour venir en aide aux sans-logis. Enfin

nous porterons notre réflexion sur le choix de deux textes bibliques, qui par leur analyse, permettra leur corrélation au contexte du square et nous donnera des pistes sur la manière dont l'église locale pourrait envisager d'y intervenir.

## 1. OÙ EST SITUÉ LE SQUARE CABOT ?

Où se situe le parc en question ? La ville de Montréal est formée de 19 arrondissements et 58 districts électoraux. Le square Cabot se trouve dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le district de Peter McGill. Le nom du district provient de « Peter McGill, homme d'affaires, juge de paix et homme politique né en 1789 en Écosse et mort en 1860 à Montréal, ville dont il fut maire de 1840 à 1842<sup>1</sup> ».

La situation géographique du quartier est située (pour repère) à l'Ouest de l'oratoire St-Joseph à 4,4 km (15 min en voiture environ) ou bien au Nord-Est de l'hôtel de ville de Montréal 4,7 km (10 min en voiture environ).

Remarque sur la spécificité de l'arrondissement : Ville-Marie semble être le seul parmi tous à ne pas posséder de maire d'arrondissement. La gestion en revient directement à la mairesse actuelle de Montréal, Valérie Plante. Or, selon le média en ligne *Ricochet*, il se pourrait que cela entraîne des tensions chez les riverains, car certains voient cette situation comme un déséquilibre et une injustice<sup>2</sup>. La personne élue à la ville de Montréal doit en principe s'occuper à la fois de la ville dans son ensemble, mais également de cet arrondissement qui lui est échu par élection. Toujours selon le même

1 [s.a] « Notre district » [<https://petermcgill.org/notre-district/>] (consulté le 07 octobre 2021).

2 Catherine Dib, [<https://ricochet.media/fr/1991/ville-marie-larrondissement-des-mal-aimés>] (consulté le 07 octobre 2021).

média, c'est un lieu important en terme économique pour la ville de Montréal. Dans un secteur où l'on mise sur le développement, quelle pourrait donc y être la place des marginaux ? Cet aspect politico-économique nous permet de mieux saisir les enjeux qui se profilent alors.

Tout d'abord, le parc existe en tant qu'espace physique et géographique faisant partie intégrante de la ville de Montréal. Nous souhaitons, par cette réflexion, soulever un fait incontournable. En effet, comme nous le soutient Antonin Margier, Docteur en études urbaines, il est important de « penser l'espace comme résultant des interactions entre la subjectivité des individus et la matérialité de l'environnement et des formes qui les entourent<sup>3</sup> ». Des hommes et des femmes de tous milieux sociaux fréquentent ce lieu. Il a été réfléchi pour optimiser la jouissance et l'utilisation de ses usagers. Nous verrons plus loin qu'en tant qu'espace physique, bien que pensé pour rechercher le bien-être de ses usagers, il peut s'avérer parfois hostile à une classe d'individus qui fréquentent ce lieu de vie social.

## 2. PRÉSENTATION DU SQUARE.

Attelons-nous à la description du parc en question : le Square Cabot est situé en centre-ville de Montréal, bordé par l'avenue Atwater, les rues Sainte-Catherine, Lambert Closse et Tupper. À l'intérieur même, se trouve le parc qui attire notre attention : en lui-même il mesure environ 110 m (360 pi) dans sa partie la plus courte, et 160 m (525 pi) dans sa partie la plus longue. Par conséquent, sa surface fait approximativement 18 000 m<sup>2</sup> (194000 Pi<sup>2</sup>) soit 1,8 hectares (4,4 Ac)<sup>4</sup>.

3 Antonin Margier, « La prise en compte de l'itinérance inuite » [<https://www.erudit.org/en/journals/nps/2014-v27-n1-nps02130/1033618ar.pdf>] (consulté le 20 septembre), p. 53.

4 Estimations obtenues auprès de Google Maps, en tenant compte de l'échelle et en calculant la surface

Au sein du square à l'ouest, se trouve l'accès B de la station de métro Atwater. Ensuite, juste à côté (20 m à l'est de la station de métro) dans un bâtiment de type octogonal, se trouve le café de la *maison ronde*. Enfin vers le centre du parc, se dresse la statue de Jean Cabot (*Giovanni Caboto* 1450 - 1498) en hommage au marchand et explorateur italien<sup>5</sup>.

Les voies piétonnes qui ceignent le parc, sont aménagées pour faciliter et sécuriser la circulation des piétons<sup>6</sup>. En plus de la station de métro, nous avons également dénombré un total de 5 abribus, ainsi que de nombreux arrêts de bus sur les pourtours du Square. Il semblerait donc que le secteur soit bien desservi.

Le parc renferme également en son sein six îlots de verdure dans lesquels se trouvent des arbres d'âge mûr; la couverture végétale en plein centre-ville est appréciée. Leur stature fait bénéficier les usagers de leurs ombrages, ce qui rend sa fréquentation plus agréable. Chacun des îlots de verdure est ceinturé et maintenu par des murets de pierre, sur lesquels plusieurs bancs ont été installés. Les usagers peuvent donc profiter d'une halte en s'asseyant à l'ombre des grands arbres. Sur chaque côté du Square, d'autres bancs permettent de s'asseoir face à la rue. Pour finir, selon la ville de Montréal, le Square est en « tête d'une série d'espaces verts qui se poursuit dans la place Henri-Dunant et le parc Hector-Toe-Blake<sup>7</sup> ».

---

approximative du square.

5 Douglas Hunter, « Jean Cabot » [<https://www.the-canadianencyclopedia.ca/fr/article/cabot-jean>] (consulté le 17 septembre 2021).

6 [s.a] [[https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7317,125265574&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,125265574&_dad=portal&_schema=PORTAL)] (consulté le 06 octobre 2021).

7 Denise Carron et Collab. [[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9\\_SQUARE\\_CABOT.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9_SQUARE_CABOT.PDF)] (consulté le 17 septembre 2021).

### 3. LA CRÉATION DU SQUARE ET SON ÉVOLUTION<sup>8</sup>.

C'est en 1870 que tout semble commencer. Le terrain appartenait alors aux prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice. Ils s'en départirent pour le vendre à la ville de Montréal, qui le destina à en faire un parc. Il fut aménagé en 1890 et baptisé Western Square. En 1931, la population italienne immigrée offrit une statue à la ville de Montréal dans l'intention suivante : « *A symbol of the Italian diaspora in Montréal, the monument to John Cabot was intended to solidify relations between Italy and Canada a few years before the Second World War broke out*<sup>9</sup> ». Cette statue fut érigée au centre du parc. Cette même année, la vespasienne (le bâtiment octogonal à l'ouest du parc) fut construite. En 1937, le parc est réaménagé (par Frederick Gage Todd). C'est en 1957 que le parc est officiellement nommé *square Cabot*. En 1966, un édicule d'accès au métro est construit au Nord-ouest du square. En 1996 le square est à nouveau réaménagé (par Wendy Graham).

Et enfin, c'est en 2015 qu'il vécut son troisième réaménagement en lui donnant les formes et dispositions actuelles. Un article de Métro relate de la projection de travaux sur le square, avec l'accord d'un octroi maximum de 6 M\$ par la mairie pour réaliser le projet. Ce sont par exemple l'inclusion d'un café et d'un nouveau mobilier urbain (banc et support pour les vélos). L'éclairage, quant à lui, a été amélioré<sup>10</sup>, ce qui sécurise plus encore l'espace public. Un an plus tard, le même journal fait état de la réouverture du parc, précisant que les coûts se sont élevés à un total de 6,3 M\$. Depuis

8 Ibid. Sauf indication contraire, les informations de ce paragraphe proviennent de ce site.

9 Guido Casini, « Monument à Giovanni Caboto » [<https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/en/oeuvre/monument-a-giovanni-caboto/>] (consulté le 17 septembre 2021).

10 Laurence Houderoy, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/511513/travaux-au-square-cabot-des-la-fin-juin/>] (consulté le 17 septembre 2021).

2015, celui-ci dispose d'une plus grande superficie. La ville a également tenté de porter ses efforts vers la prise en compte des besoins des sans-abris qui fréquentent le square<sup>11</sup>.

Pour préciser : Il semblerait que ce soit la firme *Affleck De La Riva*, une agence d'architecture à qui l'on ait confié les plans du réaménagement du Square en 2015<sup>12</sup>.

En ce qui concerne la ville de Montréal, le site web précise que c'est un lieu de verdure pour les riverains. Il est également spécifié que ce lieu rassemble des étudiants et des travailleurs du quartier. Cela fait également plusieurs dizaines d'années qu'elle est le point de rassemblement de la population itinérante, mais plus particulièrement de nombreux membres de la communauté autochtone. C'est donc pour cette raison que notre exégèse est spécifique à ce quartier. « Le square accueille désormais un café et un bureau d'intervenants pour les visiteurs vulnérables. En 2016, une centaine d'activités culturelles et artistiques tissant des liens entre les résidents et les autochtones s'y sont déroulées. Le square Cabot, c'est l'endroit par excellence de la mixité sociale<sup>13</sup> ».

## 4. LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES.

Pour avoir un aperçu de la population présente dans le secteur, intéressons-nous aux données démographiques fournies par la ville.

11 [s.a] [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/805776/reouverture-du-square-cabot/>] (consulté le 10 septembre 2021).

12 [s.a] [<http://www.affleckdelariva.com/fr/projects/reamenagement-du-square-cabot/>] (consulté le 10 septembre 2021).

13 [s.a] [<https://ville.montreal.qc.ca/operationpatri-moine/coup-de-coeur/square-cabot/>] (consulté le 10 septembre 2021).

Le secteur regroupe 12247 ha/km<sup>2</sup>. Pour repère, le grand Montréal comprend en moyenne 890 ha/km<sup>2</sup>, ce qui est 13,7 fois plus. Le territoire de ce secteur est de 0,18 km<sup>2</sup>. Nous considérons alors que le secteur est assez densément peuplé.

## 5. LES PERSONNALITÉS EN LIEN AVEC LE SUJET.

Voici quelques personnalités politiques et humanitaires pertinentes à notre recherche. Nous tenons à dire qu'il ne s'agit là que d'un échantillon. Il est certain que davantage de personnes exerçant une influence ou des responsabilités, sont impliquées dans le sujet qui nous intéresse.

Ian Lafrenière. Ministre responsable des Affaires autochtones. Ancien policier de métier, Lafrenière occupe le poste de ministre depuis le 09 octobre 2021. Par extension, il se doit d'être sensibilisé aux réalités autochtones dans les milieux urbains tels que Montréal, première ville du Québec<sup>14</sup>.

Valérie Plante. À la fois mairesse de Montréal et du district de Ville-Marie, de par ses fonctions, elle est appelée à avoir un regard sur les enjeux sociaux de l'itinérance dans sa ville. En effet, nous constatons tout au long de cette étude que cette dernière cherche à faire avancer le sujet en matière d'itinérance.

Nakuset. Elle est directrice du foyer pour femmes autochtones, et co-fondatrice de *Résilience Montréal* (voir plus bas pour la présentation de l'organisme). Femme autochtone, elle milite auprès des différents palliers du gouvernement pour une meilleure prise en charge des personnes dému-

14 [s.a] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/lafreniere-ian-17903/index.html> (consulté le 22 octobre 2021).

nies et plus particulièrement de certaines populations autochtones marginalisées.

David Chapman. Il est coordonnateur de projet au sein de l'association *Résilience Montréal*<sup>15</sup>. Souvent présent au quartier Cabot, il vient en aide aux sans-logis du secteur.

## 6. LES SERVICES MUNICIPAUX.

Dans cette partie, nous voyons quels sont les services à proximité du quartier et quelles sont les autorités compétentes dans le secteur.

- La Police : En matière de sécurité publique, la ville a quadrillé les secteurs en différentes circonscriptions géré par des postes de quartier (PDQ). Le secteur du square est géré par le PDQ12, localisé à Westmount. À la tête d'un effectif de 56 personnes, c'est actuellement le commandant François Labonté qui dirige le poste<sup>16</sup>.

- Hôpitaux : nous avons constaté que la plupart des hôpitaux de Montréal ne se trouvent pas très loin du square lui-même. Ainsi, pour exemple, l'hôpital général de Montréal se situe à 2,2 kms (environ 8 min en voiture).

- Service incendie : Le service le plus proche se trouve être la caserne 10, à 1 km environ du square, rue St-Matthieu (5 min en voiture environ).

- Églises : Sur la rue Lambert Closse, se trouve l'*Evangel Pentecostal Church* qui est une église anglophone. Du junior jusqu'au sénior, elle accompagne chaque personne désirant découvrir et grandir dans

<sup>15</sup> [s.a] <https://resiliencemontreal.com/home/contact-us/> (consulté le 10 septembre 2021).

<sup>16</sup> [s.a] <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ12/Pages/Lequipe> (consulté le 07 octobre 2021).

la foi. Cependant, par manque d'informations, nous ne saurions affirmer si l'église est impliquée en faveur de son quartier. À la même adresse, réside une église baptiste coréenne.

Une église orthodoxe se trouve au nord du quartier, le long de la rue Ste-Catherine Ouest, suivie de l'église catholique Beau-lieu-sur-Dordogne. On trouve également l'église anglicane St Stephen non loin du square (Weredale Parc).

- Que trouve-t-on d'autre dans le secteur ? Il se trouve une bibliothèque et un centre d'informatique, un cinéma. On peut compter de nombreux commerces (notons qu'il s'y trouve un magasin de vente d'alcool SAQ à l'angle des rues Ste-Catherine et Lambert Closse), des restaurants de type fast-food, des banques. Dans un rayon plus éloigné se trouve également les consulats du Maroc et d'Israël. Des tours à condominiums ont été érigées à la place de l'ancien hôpital *Children's*. Un projet immobilier récent de construction de trois immeubles à condos de luxe est également sur le point de s'achever dans le quartier même.

Remarque : Le développement de l'activité économique poursuit son cours, c'est un secteur à demande résidentielle élevée, où la demande est plus forte que l'offre. On assiste par conséquent à un embourgeoisement du quartier. Déjà, nous comprenons que cet aspect laisse poindre de nouvelles tensions dans le secteur : comme nous le verrons plus loin dans notre étude, les habitants qui vont y habiter vont rechercher la sécurité. Ajoutons que les nombreux commerces ne voient pas la présence des laissés pour compte d'un bon œil non plus. Cela est mauvais pour le commerce. Le sujet de la présence des marginaux au square est donc délicat.

## 7. LES DIFFÉRENTS SERVICES SOCIAUX PRÉSENTS DANS LE SECTEUR.

Ce point sera développé plus loin dans notre réflexion, car il est directement relié aux enjeux présents sur le secteur. Nous avons choisi de l'exposer plus en détail par la suite.

## 8. QUELS CHIFFRES POUR L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL ?

Après avoir recensé les différents services disponibles dans le quartier et ses environs, intéressons-nous plus particulièrement à la population itinérante.

Voyons tout d'abord aux données générales présentées par la presse, en ce qui concerne la ville de Montréal dans son ensemble :

Selon un rapport en date d'avril 2018, provenant du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, ils estimeraient à 5789, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible. Parmi celles-ci, 845 n'auraient même pas accès à un logement provisoire. Pour la seule ville de Montréal, on compte 3149 itinérants visibles, dont 678 sans logement provisoire<sup>17</sup>.

## 9. LE DÉFI D'UN RECENSEMENT JUSTE.

Comme le fait remarquer le journal *Le Devoir*, il est très difficile d'obtenir un portrait précis de l'itinérance<sup>18</sup>. Comme mentionné

17 [s.a] [<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec/principaux-resultats/>] (consulté le 05 octobre 2021).

auparavant, se trouvent alors les itinérants visibles, ceux que l'on arrive à dénombrer à un « instant T », comme ce fut le cas pour le rapport mentionné. Un fait attire notre attention : que dire des itinérants que l'on n'arrive pas à dénombrer ? Dans le même article, Pierre Gaudreau, le directeur du *Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal* soulève ceci : « On ne peut pas résumer l'itinérance au 24 avril 2018. Ce qu'on voit un soir, c'est une partie limitée de la réalité ». Les femmes par exemple, échappent pour certaines à ce recensement, car elles font partie également de cette itinérance cachée (c'est-à-dire les personnes qu'on ne voit pas et qu'on ne peut inclure dans les statistiques<sup>19</sup>). Aussi, selon la mairesse Valérie Plante, il semblerait qu'en raison de la pandémie, le nombre d'itinérants ait doublé. Toutefois, les organismes qui viennent en aide aux itinérants, mettent en doute ces chiffres.

Quant au site *montrealcampus*, il explique les différents facteurs à prendre en compte dans ce recensement. Il fait également le distinguo entre l'itinérance visible et celle cachée, ajoutant que « Le statut d'itinérance comprend toutes les personnes sans domicile fixe pouvant difficilement être comptabilisées, tels que les itinérants et les itinérantes qui dorment temporairement dans un motel, chez une connaissance ou dans leur voiture<sup>20</sup> ». Un autre fait intéressant relevé par cette même étude, fait état

montre une aggravation du phénomène d'itinérance » [<https://www.ledevoir.com/societe/550655/recensement-des-itinerants>] (consulté le 05 octobre 2021).

19 Ibid., « les données dévoilées [...] ne tiennent pas compte de l'itinérance « cachée », des gens qui dorment chez des amis ou qui font du « couchsurfing ». « Nous n'avons pas prétendu compter les personnes en situation d'itinérance cachée. C'est très difficile de le faire », a admis le Dr Eric Latimer, chercheur à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, qui a piloté l'enquête ».

20 Geneviève Laroche-Guy, [<https://montrealcampus.ca/2020/07/27/litinérance-dans-l'ombre-des-statistiques/>] (consulté le 30 octobre 2021).



de trois types d'itinérance possible (ce qui complexifie le processus de recensement) : l'itinérance cyclique (l'individu va alterner les périodes entre la rue et un logement), l'itinérance situationnelle (l'individu perd temporairement son logement à la suite de difficultés dans sa vie) et enfin l'itinérance chronique (l'individu n'a plus de logement depuis plusieurs années) qui serait la plus « facile » à recenser. Enfin, un dernier fait important à mettre en lumière est que ce recensement a été effectué l'espace d'une seule journée<sup>21</sup>. Étant donné le constat nombre de facteurs susceptibles d'échapper au contrôle de ce type de recensement, nous pouvons avancer le fait que les chiffres ne semblent donc être qu'approximatifs. Qui plus est, ils se trouvent en dessous de la réalité.

### **UNE SPÉCIFICITÉ : LA POPULATION ITINÉRANTE AUTOCHTONE.**

Il est intéressant de comprendre le lien qu'entretiennent certaines populations itinérantes avec le Square Cabot. Conformément à ce qui a été annoncé en introduction, notre intérêt se portera plus particulièrement sur les itinérants, et plus spécifiquement les autochtones présents.

21 G. Larochelle-Guy, [<https://montrealcampus...>

Selon le rapport issu du site du ministère de de santé et des services sociaux du Québec, « Les Autochtones, et tout particulièrement les Inuits, étaient surreprésentés parmi les répondants. Selon Statistique Canada, les Autochtones et les Inuits représentent environ 2,3 % et 0,2 % de la population du Québec. Parmi les répondants [d'une enquête auprès de la population itinérante], 10,4 % étaient Autochtones (près de 5 fois plus que dans la population totale du Québec) et 1,6 % Inuits (8 fois plus que dans la population totale du Québec)<sup>22</sup> ». Nous comprenons que cette population est par conséquent davantage exposée aux problèmes d'itinérance.

Un article du journal *Le Devoir* a retenu notre attention. Il brosse un portrait de la population autochtone du Square Cabot et explique les possibles raisons de leur surreprésentation dans le secteur.

La majorité des Autochtones qui fréquentent le square Cabot sont Inuits. Ils viennent du Nunavik, au nord du 55e parallèle, dans l'un

22 [s.a] [<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec/principaux-resultats/>] (consulté le 05 octobre 2021).

des 14 villages sur le littoral de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava [...] Plusieurs quittent également leur communauté pour des raisons personnelles, tentant d'échapper à des situations difficiles ou dans l'espoir d'une vie meilleure à Montréal [...] Pour plusieurs Autochtones, Montréal promet une vie plus facile : on y trouve des logements, des emplois, de la nourriture diversifiée. Mais l'illusion s'estompe rapidement. Victimes de discrimination et ayant difficilement accès aux services, plusieurs se retrouvent dans l'itinérance. Les femmes, particulièrement vulnérables, tombent dans les filets de proxénètes qui les rendent dépendantes du crack pour les garder prisonnières [...] Les Autochtones représentent 1 % de la population du Québec, mais 10 % des personnes itinérantes à Montréal [...] L'itinérance autochtone a été présentée comme étant différente de l'itinérance chez les Allochtones, ne serait-ce qu'en raison de l'intensité du cumul des problématiques vécues », écrit Jacques Viens, président de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics [...] Jusqu'à tout récemment, les Inuits transportés à Montréal pour des raisons de santé étaient hébergés au YMCA du centre-ville, tout près du square Cabot. C'est ainsi que les Inuits ont investi le square Cabot et se sont recréé une « famille » dans ce parc urbain. En 2016, un nouveau centre de santé pour Inuits, le centre Ullivik, a ouvert ses portes à Dorval. Mais plusieurs Inuits viennent toujours au centre-ville pour voir des amis ou se retrouver en « fa-

mille » au square Cabot. Selon plusieurs intervenants, les prédateurs vont également faire du recrutement directement à Dorval et amener des femmes au square où elles deviennent plus vulnérables. Plusieurs vont ainsi jeter leur billet de retour et se retrouver à la rue<sup>23</sup>.

Sans pour autant avoir abordé les différentes ressources traitant de ce problème spécifique (ce point sera traité plus loin), nous comprenons plus encore les défis rencontrés par les autorités du secteur de Cabot.

## 10. LES ENJEUX SOCIAUX ET SES TENSIONS.

Comprendre la vie d'un quartier, c'est également saisir les différents enjeux et les tensions qui lui sont propres. En d'autres termes, nous souhaitons rendre compte de la manière la plus objective de « ce qui ne va pas » au square.

### - LES TENSIONS QUI RELÈVENT DE L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC.

Abordons premièrement l'aspect théorique de la question. Claudette Lafaye, ayant produit un compte-rendu d'un ouvrage écrit par Antonin Margier, intitulé *Conflits d'appropriation et rapport de pouvoir à Montréal et à Paris*, commente ceci :

Squares et rues sont devenus des espaces convoités où s'affrontent riverains et personnes marginalisées. L'auteur défend

<sup>23</sup> Jessica Nadeau, Cédric Gagnon et Antoine Béland, « Le Square Cabot : carrefour des itinérants autochtones » [[https://www.ledevoir.com/documents/special/20-02\\_itinerance-autochtones-square-cabot/index.html](https://www.ledevoir.com/documents/special/20-02_itinerance-autochtones-square-cabot/index.html)] (Consulté le 20 septembre 2021).

la thèse que des conflits se nouent autour d'un même enjeu d'appropriation qui prend des formes différentes : l'extension du « chez-soi » pour les riverains et la constitution d'un « chez-soi » pour les sans-abris. [...] Qu'elles prennent le nom d'« environnement paisible » ou de « tranquillité publique », elles ont en commun de soutenir le confort résidentiel des riverains : étayées par des dispositifs physiques (éclairage public, fermeture des squares, détection de présence), elles constituent les sans-abris et les toxicomanes en intrus et aboutissent à des dynamiques de marginalisation et de dispersion douce. Il en résulte inquiétude et repli chez les personnes marginalisées qui voient se restreindre leurs possibilités de fréquenter les espaces publics<sup>24</sup>.

Nous avons vu que des enjeux économiques et sécuritaires importants dominaient dans le secteur du Square. Sociologiquement parlant, le besoin d'appropriation d'un espace est important pour tout individu. D'une part, les itinérants (la plupart autochtones), tout comme chaque individu, ont besoin d'un lieu qui soit le leur. N'ayant pas d'endroit « privé », qui leur soit propre, ils s'approprient un espace public et cela se cristallise au square Cabot. En effet, alors que beaucoup d'itinérants viennent dans ce lieu depuis des années, considèrent cet endroit comme un chez soi, la ville et les promoteurs viennent, modifient l'architecture du parc et du quartier. Chacun est chez soi : le nouvel arrivant, qui a payé son condo fraîchement construit et considère qu'il a des droits, le

commerçant, qui craint que les marginaux fassent fuir la clientèle et enfin les itinérants, dont certains fréquentent ce lieu de vie depuis plus longtemps que d'autres. Ils se considèrent chez eux autant que les autres, car l'espace public est censé appartenir à toute la population et non uniquement aux autres « classes sociales » ayant investi le secteur. Quelle politique y semble alors être menée ? Il se trouve donc clairement des enjeux propres au quartier.

Dans ce point, nous allons donc tenter d'effectuer un survol sur les enjeux sociaux rencontrés au square Cabot. Pour ce faire, nous sommes appuyés sur divers articles de presse ou études relevant différents défis rencontrés soit par l'itinérant, le résident local, les services sociaux ou les forces de l'ordre. Il semble y avoir des tensions, car les sans-abris tenteraient de s'approprier l'espace (ou une partie) du square Cabot, mais aussi la population locale non-marginalisée, ou ceux qui fréquentent le secteur. Ils souhaiteraient jouir de cet espace de manière « sécuritaire ».

Tout d'abord, faisons remarquer qu'Agnès Granier, dans le résumé de son mémoire, pose alors « le décor » de la problématique. Elle souligne les tensions vécues parmi la population itinérante : « Les résultats de cette étude laissent à penser qu'une dispersion des populations marginalisées dont autochtones est en cours au square Cabot, qui tendrait à s'accélérer au profit d'un espace plus aseptisé et purifié<sup>25</sup> ». Comment cela se traduit-il directement sur le terrain, au Square Cabot ? Intéressons-nous particulièrement à différents aspects relevant directement de ces enjeux. Poursuivons tout d'abord en portant premièrement notre réflexion au niveau de l'architecture du parc.

24 Claudette Lafaye, « Antonin Margier, Cohabiter l'espace public. Conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris » [<https://journals.openedition.org/lectures/22437>] (consulté le 02 novembre 2021).

25 A. Granier, « L'appropriation d'un espace ... Page oubliée.

## - UN MOBILIER URBAIN SPÉCIFIQUE.

Il est étonnant de retrouver ces enjeux même dans des domaines où nous nous y attendons le moins (du moins pour une population qui n'est pas suffisamment au fait de la problématique). La conception et la disposition du mobilier urbain du Square en est un exemple. Prenons un article du journal *Métro* paru en 2020. Il fait état d'une tension provoquée à cause d'un banc installé au parc. Celui-ci a été conçu de telle manière à ce que la personne puisse uniquement s'asseoir (et non s'y coucher, parce qu'il est scindé de deux accoudoirs). Sur ce banc, il est clairement indiqué que l'on peut y rester pour une durée maximum de 15 minutes. Selon Nakuset, l'objectif est clair : ces types de banc doivent « limiter le nombre d'endroits où peuvent s'étendre et se reposer les nombreuses personnes en situation d'itinérance qui fréquentent ce parc urbain<sup>26</sup> ». En effet, le même article relate de

la nécessité pour les sans-logis de se servir de ces bancs pour se reposer. L'installation d'un tel type de mobilier « a pour effet d'expulser les personnes itinérantes des lieux publics<sup>27</sup> ».

Ajoutons une remarque personnelle : en faisant le tour du square, nous remarquons que de nombreux bancs sont installés le long des rues. Ces derniers disposent de dossiers et nous avons constaté que plus de la moitié était « de type » anti-itinérant. Les bancs qui faisaient face aux nouvelles tours à condos l'étaient tous sans exception.

Ces détails d'apparence discrète, nous laissent penser qu'ils sont également conçus pour éloigner également les itinérants et les empêcher de s'appropriier le square de manière plus pérenne. De plus, si

bot-un-banc-anti-itinerant-seme-la-grogne/ (consulté le 10 septembre 2021).



nous poursuivons notre réflexion dans cette même optique, nous découvrons que le débat s'est également porté sur les possibles « véritables » intentions de la revitalisation du parc, effectué en 2015. C'est ce que le point suivant nous apprend.

### **- LE DÉBAT DES VÉRITABLES OBJECTIFS DE LA REVITALISATION DE 2015.**

Les avis divergent sur la question de la revitalisation. Nous avons vu que le mobilier installé aux abords du parc l'était pour éloigner clairement la population itinérante. Il est intéressant de relever que certains pensent que le réaménagement du parc dans son ensemble aurait tendance lui-même tendance à éloigner les itinérants : son aspect et son architecture en ferait alors un parc « hostile » aux sans-abris. C'est ce qu'Agnès Granier fait remarquer dans son mémoire de maîtrise :

Deux articles mentionnent que les aménagements peuvent avoir diminué le sentiment de sécurité et l'appropriation de l'espace des populations autochtones : « Although Cabot Square has been a magnet for aboriginal homeless people in the past, they might find the handrails and metal spacers on the new park benches a back-breaker to sleep on » (Meagher, 2015), ou encore, « areas of grass were paved over, and benches were fitted with railings that deter people from sleeping on them » (The McGill Daily, 2016)<sup>28</sup>.

Cependant, dans un souci d'objectivité, nous ne saurions personnellement avancer si la revitalisation du square a été spécia-

28 A. Granier, « L'appropriation d'un espace ... Afin de respecter la citation dans son ensemble, nous avons conservé la forme des références bibliographique (par auteur-date) utilisée par l'auteure.

lement réfléchi pour la rendre hostile aux itinérants. Toutefois, lorsque nous poursuivons notre recherche nous découvrons que c'est non seulement le parc a changé de visage, mais aussi le quartier qui l'abrite.

### **- LE CHANGEMENT DU PAYSAGE URBAIN AU SQUARE.**

D'une part, notons un fait important. Une association nommée *Open Door*, œuvrait alors en faveur des démunis dans le secteur. Les conditions d'accès étaient alors très flexibles puisque cette association était la seule du secteur à accepter les personnes intoxiquées, contrairement à d'autres organismes. Malheureusement, elle a dû déménager du secteur en 2019, entraînant une crise dans le quartier Cabot<sup>29</sup>.

D'autre part, comme nous l'avons vu précédemment, un processus de gentrification est en cours. De nouveaux immeubles à condominium se sont construits à la place de l'ancien hôpital. Il est évident que parmi ces nouveaux usagers du secteur, certains vont vouloir désirer vivre dans un quartier sécuritaire et tranquille. Granier abonde dans ce sens, lorsqu'elle rend compte des entretiens semi-dirigés qu'elle a eu avec les intervenants sociaux qui agissent dans le secteur du square. L'un des intervenant qu'elle a interviewé, affirme :

When the hospital was there, when Open Door was there ... Nobody had to really worry about all the changes that were gonna take place. But right now, as it stands, Open Door is leaving, and the hospital is gonna be turned into condos. So, with that being said, obviously there is gonna be people who are gonna

29 Philippe Teisceira-Lessard [<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2019-08-14/crise-au-square-cabot-apres-la-fermeture-d-un-refuge/>] (consulté le 20 septembre 2021).

be worried about property value and just... The space ... I mean, there is a lot of people who ... Don't think it's really appealing to have ... A high population of homeless in and around where they live. It makes them feel uncomfortable with [...] I don't think it's fair that pressure would be put to relocate an individual who has spent the last fifteen, twenty years, hanging around in the square, you know, just because it's not visually appealing to someone who is investing in a condominium.<sup>30</sup>

En tenant compte de ces problématiques, nous poursuivons donc. Après avoir abordé le square comme espace physique, il va donc être intéressant de comprendre maintenant les interactions que peuvent avoir les itinérants avec les autorités, car nous pensons qu'il s'y trouve aussi d'autres aspects qui nous aident à mieux comprendre le « portrait général » du square.

#### **- LA POLICE, LA JUSTICE ET LEURS RAPPORTS AVEC L'ITINÉRANCE.**

Ayant en filigrane le conflit d'appropriation de l'espace public tel qu'évoqué plus haut, penchons-nous sur le rapport entre les policiers et itinérants, et les conséquences judiciaires qui peuvent en découler. Nous saisissons davantage la « mécanique sous-jacente » qui semble régir le quartier.

Tout d'abord, l'un des aspects les plus délicat se trouve être la « cohabitation » entre la police et les itinérants qui fréquentent le square. La police est probablement l'autorité institutionnelle avec laquelle les sans-logis sont le plus souvent en contact (bien souvent malgré eux). Il nous semble donc que c'est là l'un des enjeux les plus

<sup>30</sup> A. Granier, « L'appropriation d'un espace ... p. 155.



importants du quartier, sous l'angle de notre étude. Commençons tout d'abord par la présence de la police dans le square. Outre le PDQ 12; selon Agnès Granier, ce sont également le PDQ 50, la Brigade des Espaces Publics (BEP) qui interviennent dans le secteur de Cabot<sup>31</sup>. Il se trouve également l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII, mais nous l'aborderons plus loin dans notre étude). De cette présence semble découler des conséquences, sur lesquelles nous allons nous pencher ci-dessous.

### - UNE PRÉSENCE POLICIÈRE ACCRUE.

Un article du journal *Métro* constate le renforcement de la présence policière dans le secteur. Mr Chapman affirme que cette présence a tendance à faire fuir les itinérants hors du secteur. Ce serait à cause de plaintes de citoyens habitant le secteur. Or, la situation était devenue invivable pour les sans-abris à cause de la pandémie. Certains refuges avaient fermé leurs portes temporairement, limitant ainsi l'aide apportée. Si la présence de la police peut rassurer commerçants et habitants et semble sécuriser le secteur, cela porte préjudice à la population de sans-logis qui n'a nulle part où aller. Plutôt que de chercher des solutions au problème, cela ne fait que l'exacerber<sup>32</sup>.

### - UN PROFILAGE RACIAL.

Les itinérants autochtones en forte présence dans le secteur semblent avoir plus de chance de se faire interpeler par la police. Nakuset déplore le fait qu'elle constate que des policiers demandent à des autochtones de s'identifier sans raison apparente valable. Or, selon cette dernière, c'est de la responsabilité de la ville de faire chan

31 A. Granier, « L'appropriation d'un espace ... p. 146.

32 Zacharie Goudreault, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2483541/square-cabot-un-renforcement-de-la-presence-policiere-seme-linguquietude/>] (consulté le 15 septembre 2021).

ger ces choses. Malgré l'adoption d'une mention enjoignant les forces de l'ordre de changer clairement leur approche, rien n'a changé et la situation semble même avoir empiré<sup>33</sup>.

### - L'USAGE ABUSIF DE LA FORCE.

La police semble parfois abuser de son autorité envers certains autochtones itinérants. Pour ne citer qu'un exemple, un article datant de mai 2020 relate que les autorités semblent avoir dépêché pas moins de 17 policiers à la place de l'intervention d'une ambulance (qui était la demande initiale) pour gérer une situation de détresse psychologique. Leur présence semble avoir aggravé la situation plutôt que de l'apaiser<sup>34</sup>.

De plus, parfois, cela peut aller plus loin. Selon Granier, « les actions de la police dépassent le simple manque de discernement et deviennent illégales. Selon les intervenants, il est très facile pour un policier de se sortir en toute impunité d'une intervention illégale auprès d'un individu marginalisé<sup>35</sup> ». À Cause de ces « travers » constatés par l'auteure, celle-ci affirme alors que : « La combinaison de la présence constante de la police, de ses actions musclées voir illégale et d'un biais rendant la défense légale des personnes marginalisées très difficile rend, selon ces résultats, le square Cabot inhospitalier pour les personnes marginalisées, causant une dispersion douce, causée par la peur et la lassitude<sup>36</sup> ».

33 Zacharie Goudreault, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2404141/profilage-racial-toujours-autant-dinterpellations-policieres-deploient-des-organismes-montrealais/>] (consulté le 15 septembre 2021).

34 Zacharie Goudreault [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2447330/profilage-plainte-au-spvm-apres-une-intervention-excessive/>] 20 mai 2020] (consulté le 15 septembre 2021).

35 A. Granier, « L'appropriation d'un espace ... p. 151.

36 Ibid., p. 153.

## **- LES NOMBREUSES CONTRAVENTIONS DONNÉES PAR LA POLICE AUX ITINÉRANTS<sup>37</sup>.**

Ce moyen peut être utilisé pour faire fuir les itinérant du square. Radio-Canada relate que les policiers donnent trop de contraventions aux itinérants. Certains contrevenants accumulent plusieurs milliers de dollars d'amendes. Bien-entendu, les itinérants sont incapables de les payer. Certaines de ces personnes tentant de reprendre leurs vies en main en cherchant un travail et un logement peuvent ne pas y arriver à cause de ces dettes. Notons qu'avant 2004, les personnes pouvaient encore faire de la prison si elles ne payaient pas leurs contraventions. Parmi les prétextes utilisés pour les verbaliser, le policier peut leur infliger une amende de 175 \$ pour avoir flâné... Le journal soulève que ce genre d'intervention est discriminatoire. Une personne non-marginale ne recevra jamais (ou très peu) ce genre de contravention.

## **- LA JUDICIARISATION DES PERSONNES ITINÉRANTES.**

Relions maintenant les agissements constatés sur le secteur du square, à la théorie. Qu'est-ce qui pousse les autorités à agir de la sorte ? Pour cela, il est intéressant de comprendre les mécaniques sous-jacentes liées à la gestion de l'espace public. Selon Antonin Margier, certaines « normes » de bienséance existent dans un quartier résidentiel et les itinérants s'inscrivent à leurs rencontre.

---

37 Marie-Claude Morin. « Une contravention pour avoir dormi dehors : reportage de Marie-Claude Morin [<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/le-15-18/segments/reportage/103834/contravention-sans-abri>] (consulté le 15 septembre 2021). Sauf indication contraire, toutes les données du paragraphe proviennent de ce même article.

Dans le cas d'espaces publics résidentiels, la transgression renvoie aux comportements qui s'opposent aux valeurs résidentielles instituées dans les espaces de vie des riverains, et qui apparaissent comme une menace dont il convient de réduire les nuisances. Cela fait écho à des comportements jugés marginaux, comme la prise de drogues ou le fait de dormir dans un parc, « out of place » dans ce type d'espaces publics. À l'heure où ces derniers tendent à être considérés comme une extension du chez-soi, ces transgressions manifestent d'autant plus les désirs de purification et de normalisation<sup>38</sup>.

Or en corrélant ce que Margier affirme avec l'étude des enjeux propre au square Cabot, nous saisissons plus encore la problématique : il semblerait qu'avec l'apparition des immeubles à condos, le quartier adopte plus encore un statut de quartier résidentiel (d'où l'affirmation de la gentrification). Cela pousse à une « réactualisation contextuelle » des normes sociétales en vigueur dans le secteur. L'hôpital pour enfant, la fermeture d'*Open Door*, ont laissé la place à des immeubles à condos de luxe. La modification du paysage urbain semble avoir changé les normes sociétales : les sans-abris sont davantage perçus comme des individus ayant des comportements « out of place<sup>39</sup> » dans ce quartier résidentiel « qui se respecte ».

---

38 Antonin Margier, « L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation » [<https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2013-v57-n161-cgq01387/1024899ar/>] (consulté le 02 novembre 2021).  
39 « Le fait d'être « out of place », à la mauvaise place, s'appuie notamment sur les attentes relatives au sens commun selon lesquelles certains comportements seraient appropriés à certains contextes spatiaux et non à d'autres ». A. Margier, « L'espace public...

De plus, il s'agit d'un lieu présent dans le centre-ville de Montréal. D'autant affirmeraient que le cœur d'une cité en est sa vitrine, une carte postale publicitaire. Or, qui voudrait d'un groupe d'itinérant sur sa « photographie promotionnelle » ? Il en résulte d'une intensification d'actions intentées à leur rencontre, dans le but de provoquer cette « dispersion douce » maintes fois évoquées par les auteurs que nous avons étudiés.

Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre, dans *La revue générale de droit*, s'intéressent au sujet suivant : *La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté*. Dans son développement, elles émettent une réflexion portant sur les tensions dans l'occupation de l'espace public.

Tout en rappelant que Montréal est une ville sécuritaire selon ses citoyens, on soutient que les incivilités demeurent une préoccupation pour ceux-ci : « Il existerait une occupation des espaces publics jugée inappropriée, exigeant de réduire les tensions ». Ce plan montre que tout est encore question de perception. Certains semblent avoir le droit de définir ce qu'est un usage inapproprié et d'exiger de la Ville une intervention dont « l'objectif est la réappropriation du domaine public » [Puis, l'auteur rappelle que] l'espace public est un élément central de la cohésion sociale dans la mesure où, par son accessibilité gratuite et universelle, il constitue le lieu d'interactions et de rencontres susceptibles de favoriser la mixité sociale et celle des usagers [...] Dans ce contexte, le droit pénal et la répression qui l'accompagne vont devenir les outils privilégiés pour répondre à cette menace à l'ordre public.

Comme le soulignent les auteures, la différence de perception du droit d'occuper l'espace public, peut pousser les autorités à judiciariser le problème de l'itinérance. Ces affirmations sont corroborées par les données que nous avons recensées plus haut. L'un des véritables enjeux est bien entendu la cohabitation dans l'espace public. On voudrait « supprimer » le visage de l'itinérance du square, quand ces derniers réclament le droit d'occuper cet espace qui logiquement, appartient à tout le monde.

#### **- APPORT D'UNE REMARQUE PERSONNELLE : « JE ME SOUVIENS ».**

Il est intéressant de relever la « symbolique » de la statue de Cabot. Elle fut érigée pour fortifier la relation italo-canadienne. Dans son essence, l'intention de départ était donc de solidifier les liens entre différentes populations au sein de Montréal<sup>40</sup>. Nous pouvons par conséquent la considérer encore aujourd'hui comme la marque d'un témoignage et d'un appel à la cohabitation. Les individus de différents milieux sociaux ou ethniques, se rencontrent au Square Cabot. Ils se croisent et sont appelés à apprendre à vivre ensemble. Les différents projets mis en place par les associations en partenariat avec la ville de Montréal, tenteraient d'abonder dans ce même sens. Cependant, nous sommes conscients des tensions que provoque le square, entre cohabitation et sécurité, entre le rejet et l'acceptation de « l'autre », si différent de soi. Chaque population a ses propres exigences, ses propres enjeux et les organismes publics ou associatifs sont appelés à trouver le terrain sur lequel se rejoindre. Alors, pourquoi ne pas porter le regard au cœur du parc, où siège la statue, témoignage du passé ? Serait-ce uniquement utopique ? Différents organismes, prennent la situation en compte et cherchent à la faire évoluer par la prise de différentes initiatives. Intéressons-nous maintenant aux organismes et aux actions mises en place.

<sup>40</sup> Source oubliée.

## 11. LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE, LES SERVICES SOCIAUX ET LES ASSOCIATIONS POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION ET UNE MEILLEURE GESTION DES ENJEUX.

Nous constatons donc, au travers du point précédent, que les acteurs économiques, judiciaires et politiques font face à des enjeux spécifiques ayant trait à la gestion de l'espace publique du square Cabot (en optant surtout pour une valorisation économique du secteur). Néanmoins, beaucoup s'accordent à dire qu'adopter ces mesures passives ou actives (à l'image de tous les exemples cités plus haut) à l'encontre de cette population spécifique, ne fera que déplacer le problème et non le régler. Quand certains responsables souhaiteraient « effacer » la présence de marginaux-indésirables « au profit d'un espace sécurisé et aseptisé » (pour reprendre l'expression de Gravier), d'autres leaders, veulent intervenir différemment. Certains tentent de faire changer les choses en prenant fait et cause pour les personnes marginalisées. Il est important de comprendre que des personnes et organismes œuvrent déjà en faveur des itinérants. Il apparaît donc important de ne pas négliger cet aspect. L'église n'apparaît jamais sur un terrain vierge et neutre, ce serait là à notre sens une erreur.

Nous pouvons donc tout constater que des efforts sont entrepris par la ville, qui ne peut ignorer le problème. Les services de santé et différentes associations essaient de venir en aide aux itinérants. Ces initiatives sont d'ordre privé (par « privé », nous entendons que les initiatives ne relèvent pas directement des services publics) ou bien d'ordre public (initiatives mis en place avec un appui municipal / provincial ou fédéral). Il est possible de rencontrer parfois de la coopération entre les différentes institutions qui ont un regard de près ou de loin dans le dossier sur l'itinérance. Nous allons voir tout d'abord les institutions qui interviennent spécifiquement dans le quartier, ensuite nous verrons les initiatives mises en place pour venir directement en aide (sur le terrain) aux populations itinérantes.

### - LES SERVICES SOCIAUX, LES CENTRES D'AIDE ET LES INITIATIVES DES ORGANISMES AU SQUARE CABOT.

Considérons maintenant les différents services qui jouent un rôle auprès de la population marginale.

- Résilience Montréal<sup>41</sup>. Association qui joue un rôle clé dans le quartier, elle a ouvert ses portes en novembre 2019. Avec l'aide de l'ONG *Architecture sans frontières Québec*, un ancien restaurant japonais (situé au croisement des rues Sainte-Catherine et Atwater) a été temporairement rénové pour permettre d'accueillir et de prendre soin des itinérants. Cette association fournit une assistance aux plus démunis (médicale, alimentaire, vestimentaire). Notons également que ses locaux, ainsi que les services proposés, veulent rejoindre spécifiquement la population autochtone, plus particulièrement les Inuits, car bon nombre fréquentent le Square. Il semblerait que ce soit David Chapman et Nakuset qui aient la responsabilité du foyer.

Un effort particulier en matière de soutien financier a été porté pour accompagner cette association phare. Selon le site *Eastern door*, ce sont environ 5,1 millions de dollars qui ont été (ou qui vont être) injectés dans le projet de résilience Montréal<sup>42</sup>.

- *Nazareth House*. Située avenue Seymour, non loin du Square, cette association vient également en aide aux personnes marginales et itinérantes. Elle se spécialise dans le traitement des dépendances, ainsi que les problèmes de santé mentale. Son action est donc importante parmi la population itinérante qui fréquente le Parc Cabot.

41 Julien McEvoy, « Zen et moderne : voici Résilience Montréal, refuge pour sans-abri nouveau genre » [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1351188/autochtones-sans-abri-inuit-nakuset-resilience-montreal>], (consulté le 20 octobre 2021). Les informations de ce point proviennent de ce site.

42 Virginie Ann, [<https://www.easterndoor.com/2021/03/03/more-funding-for-resilience-montreal/>] (consulté le 20 octobre 2021).



- Le foyer pour femmes autochtones de Montréal. Il s'agit d'un organisme communautaire qui vient en aide particulièrement aux femmes autochtones et à leurs enfants. Le site du foyer explique son objectif principal : « Le foyer offre un milieu où les femmes peuvent se concentrer sur les difficultés qu'elles vivent et reconstruire leur vie. Nos programmes internes, combinés à nos services de proximité, accompagnent les femmes dans leur cheminement vers la guérison et les aident à retrouver un mode de vie équilibré<sup>43</sup> ».

- YMCA Montréal. Cette association vient en aide aux plus démunis. Elle intervient auprès des communautés, mais aussi au travers de différents programmes sociaux proposés aux populations qui sont précaires, itinérantes ou immigrantes. L'une des aides proposées concerne le square Cabot, (en partenariat avec le foyer pour femmes autochtone de Montréal). L'objectif est de

43 [s.a] [<https://ffamfr.squarespace.com/fr/apropos>] (consulté le 20 octobre 2021).

« créer un espace sécuritaire pour les autochtones qui fréquentent le Square Cabot, faciliter la cohabitation avec les résidents du quartier et promouvoir l'apprentissage culturel<sup>44</sup> ». À cet effet, une personne est employée pour faire la liaison entre les différents services de la ville (sociaux et policiers). Il s'agit actuellement de David Crane, un travailleur social.

#### - DIFFÉRENTES INITIATIVES MISES EN PLACE.

Nous ne prétendons pas faire un tour d'horizon complet de la question. Il ne s'agit là que d'un survol de quelques initiatives mises en place, mais qu'il nous est apparu important de citer.

- L'EMRII<sup>45</sup> (Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance). Elle a été

44 [s.a] [<https://ffamfr.squarespace.com/fr/projets-quarecabot>] (consulté le 20 octobre 2021).

45 [s.a] [<https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Qui-fait-quoi/Equipe-mobile-de-reference-et-dintervention-en-itinerance-EMRII>] (consulté le 10 septembre 2021).

créée en 2009 sur initiative du SPVM (Services de Police de la Ville de Montréal). Équipe mixte composée d'un policier et d'un intervenant du CIUSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux), leur compétence s'étend sur l'ensemble de la ville. Considérés comme des intervenants de deuxième ligne (ils ne sont pas les premiers répondant pour une situation dangereuse), plusieurs équipes de l'EMRI patrouillent dans les secteurs où il y a présence d'itinérance. Ils jouent un rôle de relais avec les services sociaux de la ville de Montréal. Leur spécialisation leur permet également d'être des conseillers auprès des différents patrouilleurs de la ville. Ils interviennent par conséquent auprès des itinérants du square Cabot. Selon les dires de radio canada, « l'idée est de créer un lien avec la personne itinérante, pour ensuite tenter une prise en charge dans le réseau de la santé afin qu'elle puisse recevoir des soins. La démarche vise à stabiliser la personne, ce qui peut prendre des mois, voire des années, mais qui peut aussi ne jamais aboutir<sup>46</sup> ». Nous voyons qu'il y a des tentatives de la part de la municipalité, pour venir en aide aux itinérants, de la manière la plus adéquate possible.

- Un bel exemple d'envoi de renforts en temps de pandémie<sup>47</sup>. Prenons le cas d'un article d'*Urbania*, une presse locale agissant à Montréal qui nous dévoile l'exemple d'un partenariat avec le CLSC de Verdun et l'organisme *Résilience Montréal*, deux travailleurs sociaux ont été dépêchés pour venir en aide à la population marginale en temps de pandémie. La ville ayant pris conscience de leurs besoins accrus, ils répondent à toutes sortes de besoins qu'émettent les itinérants. Ces deux intervenants sont de bons

exemples d'une liaison nécessaire avec les services sociaux et de l'établissement d'un lien de confiance avec les sans-abris.

- La tente de nuit baptisée *Raphael André Napa*<sup>48</sup>, et les enjeux qui s'y rattachent. Cette initiative est née à la suite d'un événement douloureusement tragique : la mort d'un itinérant Inuit, par une nuit de grand froid et en pleine pandémie, juste devant le refuge *Open Door*. L'organisme était fermé à l'époque à cause d'une éclosion de Covid-19. Installée et opérationnelle depuis début février 2021, cette tente chauffée qui sert de refuge pour la nuit aux itinérants est sous la responsabilité de Nakuset. C'est donc un budget initial de 44 000\$ qui a été alloué pour la gestion des frais inhérent au fonctionnement matériel et des moyens humains nécessaires. Dans le même article, nous soulignons également une remarque que la responsable du fonctionnement émet : les itinérants avaient vraiment besoin de cette halte chaleur, parce qu'ils ne veulent pas se déplacer ailleurs.

Nous saisissons plus encore que même si un itinérant n'a pas « officiellement » de lieu d'habitation, la territorialité demeure une notion importante pour lui (du moins dans le cas des itinérants autochtones du square Cabot). Il est donc délicat de tenter de vouloir déplacer une population itinérante ou marginale sous prétexte qu'elle ne possède pas de logis fixe. De plus, il est toujours affligeant de constater que bien souvent on attende que des gens meurent, pour intervenir. Nakuset, au fait des habitudes de la population qu'elle aide, répète qu'elle n'a jamais cessé de demander l'installation d'une tente depuis le début de la pandémie.

46 Danny Braun, « Un autre regard sur l'itinérance » [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1324397/spvm-equipe-mobile-reference-intervention-itinerance>] (consulté le 10 septembre 2021).

47 Hugo Meunier, [<https://urbania.ca/article/ils-veillent-sur-le-square-cabot>] (Consulté le 10 septembre 2021).

Dans un article d'*Espace Autochtone*, nous apprenons que la présence de la tente chauffée au square devrait encore se pro-  
48 [s.a] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1767825/montreal-itinerance-square-cabot-tente>] (consulté le 10 septembre 2021).

longer jusqu'à début décembre. Il y est expliqué qu'il y a une coopération avec plusieurs nations autochtones, qui se mobilisent pour venir en aide aux itinérants des premières nations (les allochtones sont également les bienvenus dans la tente)<sup>49</sup>. Nous y voyons là un bel exemple d'une possible collaboration entre les autorités et les peuples des premières nations. Cependant, comme nous l'informe Espace Autochtone, de la presse de Radio-Canada, il est intéressant de comprendre aussi que les Inuits semblent avoir un besoin d'un « sécurisation culturelle » qui soit spécifique au square et à la tente chauffante. « La gestionnaire de la tente chauffante, installée le 17 janvier dernier au square Cabot après la mort de Raphaël André, compte sur l'expertise du Centre multi-services pour Autochtones en milieu urbain à Kébec pour offrir des services de proximité aux Autochtones qui fréquenteront la tente<sup>50</sup> ». Il semble que des efforts devraient être entrepris, selon l'auteure de l'article, en rendant l'espace de la tente plus appropriée à la culture autochtone Inuite. « Selon elle, l'acquisition d'un authentique shaputuan, la tente traditionnelle innue, aurait été un plus pour les itinérants [...] " Un lieu avec du sapinage, un poêle à bois, de la nourriture qui cuit comme autrefois. Cet aspect essentiel de notre culture favorise la création des liens et prédispose au mieux-être"<sup>51</sup> ». La question de la sécurisation culturelle est un enjeu à prendre en compte lorsque l'on vient en aide aux itinérants autochtones. Même s'il est souvent question d'urgence en ma-

49 Matthias Marchal, « La tente pour itinérants du square Cabot maintenue jusqu'au 1er décembre » [<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1808758/tente-chauffante-sans-abri-autochtones-montreal>] (consulté le 20 septembre 2021).

50 Maria-Louise Manipou, « Itinérance : quand une expertise autochtone de Québec vient en aide à Montréal » [<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1772523/jenny-hervieux-expertise-itinerants-quebec-tente-square-cabot-autochtones>] (consulté le 04 novembre 2021).

51 Ibid.

tière d'aide chez les itinérants, il est possible de réfléchir à offrir un service qui porte son regard au-delà d'un « simple geste humanitaire ». Cela est à notre sens, une possibilité qui transcenderait même la culture spécifique d'un seul peuple.

- Mise en place d'un plan de cohabitation sociale, dans le but de rapprocher les différents usagers du parc. Ce sont diverses initiatives prises par Ville-Marie, dont notamment des animations au square<sup>52</sup>, elles peuvent être d'ordre culturel (par exemple des artistes autochtones) ou il peut s'agir de la mise en place de jeux (d'extérieur) divers pour favoriser la cohésion sociale.

Nous voyons donc, au travers de ces exemples, que les autorités et les associations tentent de mettre en place différentes stratégies non seulement pour venir en aide aux populations marginales, mais également pour intervenir en matière de l'occupation de l'espace public.

## **12. NOTRE OBSERVATION PERSONNELLE SUR LE TERRAIN.**

Afin d'affiner notre compréhension des différents enjeux, nous avons été voir ce qui se passait réellement sur le terrain. Pour cela, nous avons opté pour deux approches, la première, est une observation directe sur le secteur du Square Cabot, en tant qu'usager du parc. La seconde fut une immersion en tant que bénévole au sein de l'association *Resilience Montreal*.

52 [s.a] [[https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vm\\_fr\\_ebauche\\_de\\_plan\\_de\\_cohabitation\\_sociale\\_square\\_cabot\\_printemps\\_ete\\_2021\\_fr\\_1.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vm_fr_ebauche_de_plan_de_cohabitation_sociale_square_cabot_printemps_ete_2021_fr_1.pdf)] (consulté le 10 septembre 2021).

## **- VISITE ET OBSERVATION DIRECTE DANS LE PARC.**

Nous avons eu l'occasion d'aller au square pour un temps d'observation. La plupart des itinérants étaient regroupés à côté de la tente chauffante installée depuis l'hiver dernier, non loin de la station de métro. Certains semblaient errer à l'intérieur même du parc, avançant sans avoir de lieu précis où aller. Une personne, au moment de notre passage devant elle a semblé vouloir attirer notre attention, en éclatant d'un rire fort. Un autre nous a posé une question, savoir ce que nous cherchions. Il n'y avait pas d'agressivité, mais en apparence, de la curiosité ou un désir de nous venir en aide. À une autre place, le long du boulevard, un groupe de policiers se tenait à distance, discutant ensemble avec une personne qui nous semblait être une intervenante de rue. Nous ne nous sommes pas sentis en danger tout au long de notre présence sur le parc.

Nous avons observé que certains autres usagers du parc empruntaient un passage différent dans leur circuit pour ne pas avoir à croiser directement les itinérants. Agnès Granier, dans son mémoire intitulé *L'appropriation d'un espace public central revitalisé, de la cohabitation à la dispersion : le cas du Square Cabot à Montréal* souligne qu'il s'agit d'un phénomène d'évitement<sup>53</sup>.

## **- IMMERSION EN TANT QUE BÉNÉVOLE À RESILIENCE MONTREAL :**

Afin de mieux saisir les enjeux reliés au contexte et ancrer notre pratique à la théorie, nous avons choisi de nous immerger en tant que bénévole au sein d'une association ayant un lien direct avec la vie au Square Cabot : *Resilience Montreal*. Pour une durée d'environ 35 heures, nous avons

<sup>53</sup> Agnès Granier, « L'appropriation d'un espace public central revitalisé, de la cohabitation à la dispersion : Le cas du square Cabot à Montréal », mémoire de maîtrise, Montréal, 2019, page oubliée.

donc été proposé notre aide. Ces heures ont été réparties sur un total de 6 jours tous les mardis, du 18 janvier au 19 avril sur un horaire allant de 7 h 45 à 13 h 45.

Nous pénétrons alors dans un monde différent que celui que nous connaissons. À l'intérieur de la sortie du Métro, de nombreux itinérants attendent que l'association ouvre ses portes à huit heures. Il leur reste donc une vingtaine de minutes à patienter avant de pouvoir venir chercher quelque chose de chaud à manger. Parmi celles et ceux que nous croisons, la plupart ont dû passer la nuit à l'intérieur des couloirs du métro; nous en croisons quelques-uns allongés, qui tentent de dormir dans différents recoins, ou d'autre assis, fixant le sol, tenant une pancarte dans les mains. Devant eux un petit gobelet pour recueillir la monnaie qu'un passant voudra bien lui mettre... Dehors il fait environ -20 degrés. A de pareilles températures, les autorités laissent certaines entrées de métro ouvertes pour que les itinérants puissent être au chaud...

Arrivé par la porte de service, derrière le bâtiment de *Resilience*, nous nous présentons à la première personne, qui nous dirige vers l'un des responsables. Déjà, beaucoup s'affairent dans la cuisine, car il faut que le petit-déjeuner soit prêt pour être servi à la centaine d'itinérant qui vont bientôt se présenter. Après nous avoir présenté rapidement les différents espaces d'intervention, nous sommes vite mis à contribution en cuisine.

Il faut être rapide, et surtout savoir parler anglais. La plupart des bénévoles présents ne parlent qu'anglais et seule une minorité semble connaître le français. Les tâches s'enchaînent, sans répit. À peine le petit-déjeuner servi, qu'il faut déjà préparer le repas du midi. Il y a toujours quelque chose à faire. Nous notons également que du personnel autochtone s'affaire également



pour préparer des plats traditionnels en vue de les proposer aux itinérants d'origine autochtone.

D'un côté, dans la cuisine, se trouvent les bénévoles et de l'autre, derrière le comptoir, les itinérants. Au rez-de-chaussée, du côté des itinérants, deux salles servent de dortoirs et chaque lit est séparé par une cloison en plastique. Souvent, les sans-logis préfèrent se reposer lors de la journée, car ils ne dorment pas ou peu durant la nuit. En effet, ils ont pris cette habitude à cause de l'insécurité dans les rues. Dormir la nuit peut être dangereux; plus encore lorsqu'on est une femme...

Dans la salle principale, tout le long du comptoir, c'est la nourriture qui est distribuée. Dans un recoin sur la gauche se trouve un petit local où il y a possibilité de prendre une douche. Sur le côté droit, un espace est réservé pour distribuer des vêtements à celles et ceux qui en font la demande... Dans le fond de la pièce, un stand s'ouvre trois jours semaines pour proposer différents services essentiels. Les personnes patientent en file d'attente, pour récupérer la nourriture chaude et partir s'installer dans les différents espaces qui leurs sont préparés à l'intérieur, mais aussi dehors, où des « braseros » au gaz sont installés. La place pour se tenir à l'intérieur est très restreinte.

Ils sont nombreux, ces hommes et femmes qui bravent le froid chaque jour, cherchant un abri au chaud et au sec. L'un des responsables me parle de 300 personnes qui fréquentent *Résilience* chaque jour, sans parler de la tente de nuit dressée depuis plusieurs mois au cœur du Square... Les bénévoles s'affairent dans une cuisine qui nous semble bien trop exiguë pour répondre correctement aux besoins de la population itinérante. Le moindre recoin est utilisé pour les besoins de la cuisine. C'est exactement la même situation en bas, dans les lieux de stockage. Dans les escaliers et au sous-sol, on tente

de placer les dons de vêtements là où c'est possible et la place manque dans un recoin qui sert de lieu de tri.

Devant nos yeux se trouve alors la réalité concrète, celle qui nous a été décrite dans les articles de presse : la place est rare et chère. En entendre parler est une chose, le voir de ses propres yeux en est une autre... Chaque pied carré se veut être utilisé au maximum.

Nous ne doutons pas un instant que si la possibilité de jouir d'un espace plus grand dans le même quartier était proposée aux responsables, il y aurait de grandes chances qu'ils acceptent... Non seulement l'espace est restreint, mais d'autres besoins sont criants : les trois fours dont les cuisiniers disposent, sont des fours de « ménages standards » et ne sont clairement pas adaptés pour préparer une aussi grande quantité de nourriture. Cependant, ils font des prodiges, car c'est de la nourriture chaude, bien préparée qui a été distribuée en quantité suffisante cette journée-là...

En ce qui concerne la cohabitation entre itinérants, habitants et commerçant sur le quartier, nous avons appris qu'une entente avait été passée entre les différents acteurs du secteur. En effet, il a été convenu que pour tout incident impliquant des itinérants, les commerçants étaient invités à appeler directement *Resilience* afin que cette dernière puisse envoyer des équipes formées pour intervenir sur ces genres de situation. Cela évite que les forces de l'ordre soient les premières à répondre et déclenchent davantage de procédures pouvant engendrer des décisions d'ordre judiciaire.

Dans une conversation, un des itinérants affirmait qu'il venait d'être ignoré par un résident du quartier alors qu'il tentait de lui adresser la parole. L'indifférence est l'un des aspects les plus difficiles qui pouvait

être vécu. C'est ce que soulignait ce dernier. Pour autant que nous leur accordions de l'attention, ils communiquaient facilement et étaient très prompts à aider si le besoin s'en faisait sentir. C'est ce que nous avons constaté alors que nous étions en train de transporter de la marchandise dans la cour d'entrée, deux ou trois personnes sont venues nous aider spontanément. Nous avons ressenti alors qu'ils avaient le besoin de se sentir utiles.

À chaque fin de service, nous nous dirigeons à nouveau vers le métro afin de retourner à notre domicile. Beaucoup d'itinérants se tenaient à l'entrée du métro pour échapper au froid mordant. En nous engouffrant dans les premières marches du sous-sol, certains sans-logis se trouvaient également là et élevaient la voix. Un sentiment de gêne et d'insécurité nous envahit lorsque l'on passe. Arrivé aux galeries souterraines, nous fûmes frappés par l'étalage de commerces et de « richesses », nous donnant l'impression de changer de monde. Deux univers, si proches l'un de l'autre mais qui semblaient pourtant ne jamais se côtoyer...

Durant notre passage en tant que bénévole, en échangeant avec un responsable, nous avons appris qu'un autre bâtiment avait été acquis par l'association *Resilience* à environ un kilomètre du Square. Ce dernier, bien plus grand est appelé à remplacer le local actuel qui est loué. Il possède plusieurs étages et permettra une meilleure optimisation des différents espaces de vie. Néanmoins, nous avons relevé trois enjeux majeurs dans la réalisation future de ce projet.

Le premier est que l'association devra déménager dans un nouveau quartier. Cela implique que les itinérants seront appelés à modifier leurs habitudes de fréquentation de l'association. Actuellement, les locaux de cette dernière, sont directement atte-

nants au Square Cabot (nous avons vu que cet endroit était important pour la population itinérante autochtone). *Resilience* sera d'autant plus éloignée lorsqu'elle prendra possession du nouveau bâtiment. Nous ignorons quelle sera le comportement de la population itinérante. Voudra-t-elle se déplacer pour bénéficier des services de l'association et modifier certaines de ses habitudes ?

Le second enjeu est que l'immeuble en question nécessitera d'importants travaux de rénovation sans lesquels il sera impossible d'emménager. Cela entraîne une série de mise aux normes et d'autorisations, ce qui engendre évidemment de nombreux coûts. Il faut donc également trouver les financements nécessaires. L'installation ne sera donc pas possible avant bien des mois...

Le troisième enjeu, est qu'un important travail de cohabitation dans le nouveau quartier sera de mise. Nouvel emplacement signifie nouveaux enjeux. Cela prend du temps avant que la confiance s'installe entre les dirigeants et les commerçants. Ajoutons à ceci que le voisinage était contre l'implantation d'une telle association dans leur environnement direct. Il semblerait que des réclamations aient été faites par les riverains, auprès des autorités de la ville pour empêcher la venue et l'installation de *Resilience* dans leur propre quartier.

Cette immersion aura donc été importante pour saisir plus encore la vie et les enjeux du quartier, elle a permis de confirmer directement sur le terrain, ce qui se dégageait déjà de notre première analyse, qui elle était théorique.

### **13. LA CORRÉLATION AVEC DEUX RÉCITS BIBLIQUES.**

L'objectif de notre réflexion était premièrement d'analyser ce qui se passe au square Cabot. Ensuite, nous avons recherché dans les Écritures, deux récits de vie, où l'on trouve des éléments similaires au contexte du square. Leur analyse et les actions posées à l'époque du récit, corrélées à la situation de Cabot peut éclairer l'église locale sur les actions qui pourraient être posées.

L'écrivain Marc Donzé affirme que « Parler de corrélation, c'est parler d'abord d'une démarche théologique, où sont mis en relation réciproque (quoique non symétrique) l'homme et Dieu<sup>54</sup> ». Dans cette démarche et au travers de l'expérience vécue par les populations marginales, nous souhaitons mettre en avant le droit pour les personnes marginalisées d'obtenir de l'aide, sans pour autant devoir « céder » l'occupation de l'espace public à d'autres types de population plus « intégrée » au système. Quel pourrait être le rôle de l'église ?

Les deux textes choisis pour établir notre corrélation sont Luc 13,10-17 (le récit de la guérison de la femme infirme dans la synagogue) et Matthieu 23.

#### **- LE PREMIER TEXTE : LUC 13,10-17.**

Nous allons retenir les aspects qui nous seront utiles pour bâtir notre réflexion. Tout d'abord, situons le récit dans son contexte. La péricope qui nous intéresse fait partie d'une série d'enseignements que Jésus adresse à la foule (Luc 12,54-13,21<sup>55</sup>).

54 Marc Donzé, « Théologie pratique et méthode de corrélation », Colloque international en études pastorales, Ottawa, Les presses de l'université d'Ottawa, 1988, p. 86.

55 John F. Walvoord et Roy B. Zuck, Commentaire biblique du chercheur : Une exégèse approfondie des écritures par des professeurs du Séminaire de Dallas: Ancient Testament, Québec, Éditions Impact, 2015, p. 322.

## - LE CONTEXTE.

De quoi parle la péricope ? Le récit prend place dans une synagogue un jour de sabbat. Les religieux et responsables locaux ont invité Jésus à enseigner à l'auditoire. L'attention de ce dernier se porte sur une femme atteinte d'une infirmité depuis 18 ans (à cause d'un esprit mauvais). Par la parole et la prière par imposition des mains, cette femme est guérie. Cependant, le chef de la synagogue s'en prend à cette femme et à la foule en leur reprochant d'être la cause d'un non-respect du sabbat. Jésus va défendre la femme et reprendre ce premier en soulignant son hypocrisie.

## - LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU RÉCIT.

Nous avons estimé qu'il serait intéressant de relever les éléments importants qui nous aident à comprendre le récit. Tout d'abord, la temporalité, le lieu et les personnages présents dans le récit<sup>56</sup> qui y interviennent nous éclairent quant au rôle que l'église locale est appelée à jouer au sein du square. Ensuite, nous allons analyser leurs propres comportements. Au cours de ce développement, nous expliquerons systématiquement en quoi les informations obtenues nous permettent d'établir une corrélation avec le quartier Cabot.

## - LE SABBAT.

Il est important de relever ce qui a trait à la temporalité. Le récit nous apprend que c'est le jour du sabbat (Lu 13,10). Que représente-t-il pour l'homme ? Selon Le Grand Dictionnaire de la Bible, « après avoir achevé son œuvre créatrice, le Seigneur cesse de créer pour reprendre son souffle et jouir de son œuvre. Et il jouit plus particulièrement de la communion avec les humains qu'il a créés. En bénissant le septième jour, il bénit donc l'histoire de la création et de

l'homme pour qu'elle soit heureuse [...] L'humanité a donc comme vocation de louer le Seigneur, de célébrer son culte, de le servir dans toute son activité en vivant en sa présence et dans sa communion<sup>57</sup> ».

Mais le péché a altéré ce sabbat. Ce temps de communion et de relation privilégiée avec Dieu s'est transformé en une quête anthropocentrée. L'homme est dans une « certaine quête de repos », mais toujours selon ses propres moyens. Bien souvent, il cherche alors à s'autosatisfaire, par exemple dans la jouissance matérielle, le confort, dans la recherche de sécurité et de tranquillité, le tout dominé par un certain égoïsme<sup>58</sup>. Aujourd'hui, comme le dit le Grand dictionnaire de la Bible, « selon Mt 5,17ss, le disciple de Jésus reste soumis au commandement du sabbat. Le sabbat acquiert cependant pour lui une autre dimension. En effet, l'apôtre Paul considère tous les jours comme étant égaux et il fait du sabbat mosaïque, l'ombre d'une réalité qui est venue en Jésus-Christ (Rm 14,5 et cf. v.14; Col 2,16-17) ». Le chrétien trouve le véritable repos en Christ, mais par lui, il est l'instrument qui invite celles et ceux qui n'y sont pas encore, à y entrer.

Remarque : au square Cabot, il nous semble que cette quête de bien-être et de repos que recherche tout homme, se traduit donc par une éviction progressive de ce qui pourrait nuire au rêve de tranquillité des propriétaires de condos. Certes, tous ne sont pas dans ce même état d'esprit, mais nous reconnaissons qu'il se trouve-là un enjeu de taille. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait pas de signes de tentative de dispersion douce tels que nous les avons évoqués, quels qu'ils soient...

<sup>56</sup> Ces éléments proviennent d'une réflexion basée sur les principes propres à l'analyse narrative.

<sup>57</sup> Christophe Paya, Brian Tidiman, Amar Djaballah et alii, Le Grand dictionnaire de la Bible, Éditions Excelsis, Charols, 2017, p. 1460.

<sup>58</sup> Source oubliée.



Pour poursuivre, il nous apparaît que le sabbat occupe une forte dimension communautaire, car dans le récit, les gens sont regroupés ensemble dans la synagogue. Il nous semble que c'est également le rôle du disciple de Christ que d'œuvrer pour inviter quiconque à entrer dans ce repos de Dieu; la communauté y joue un rôle prépondérant. Elle est appelée à occuper le terrain en tant que disciples du Christ, pour inviter quiconque à entrer dans cette dimension communautaire sabbatique. Chaque occupant du quartier, riche ou pauvre, est éligible à cela, non sur une base sociale, mais sur la base de la grâce.

Nous poursuivons en nous intéressant au lieu où se déroule le récit dans Luc 13,10-17.

#### **- LA SYNAGOGUE.**

*Le grand dictionnaire de la Bible* présente la synagogue comme un lieu de rassemblement social<sup>59</sup>. En plus d'être un lieu de culte, il semblait être un lieu d'échange, de prises de décisions. Toujours selon le même ouvrage, c'était un lieu où l'on jugeait les personnes (par exemple dans Luc 21,12, où Jésus met en garde ses disciples contre les persécutions venant des juifs). Du temps de Jésus, il ne se trouvait pas uniquement le temple comme lieu de rencontre, de prière, les synagogues étaient déjà présentes. Cependant, il semble qu'au départ, elles ne se substituaient pas au temple comme lieu de culte. Ce n'est qu'après la destruction du temple en 70 par les armées romaines que les synagogues prirent davantage d'importance. Elles devinrent le lieu de célébration et remplacèrent en partie les fonctions culturelles du temple.

La synagogue joue donc un rôle en tant qu'espace physique et lieu communautaire : elle pouvait réunir toutes sortes de personnes provenant de milieux divers. C'est un lieu où responsables et gens du peuple se côtoyaient. Nous y voyons là un parallèle entre la synagogue et le square. Pourquoi ? Parce que tous deux représentent un lieu d'échange où bon nombre de personnes, peu importe leur rang social, se croisent (parfois sans

<sup>59</sup> C. Paya, et alii, *Le Grand dictionnaire...*, p. 1604.

interagir). Chacun y occupe cet espace communautaire. Nous verrons plus loin la corrélation entre synagogue et square : ils représentent tous deux le théâtre d'actions qui ne sont pas exempts de tensions.

### - LE CHEF DE LA SYNAGOGUE.

Qui-est-il ? Voici ce que dit *Le grand dictionnaire de la Bible* : « La personne la plus importante était le chef de la synagogue (cf. Mc 5.22; Ac 13.15; 18.8). Il supervisait le service et s'assurait qu'il était conforme à la tradition<sup>60</sup> ». Homme important dans la vie de la communauté, considéré comme une autorité locale, il connaît les lois et veille à leur application. Il a une autorité et une influence sur la population locale. Jésus avait été approuvé et invité par le chef de la synagogue pour pouvoir enseigner.

Quel parallèle pouvons-nous établir avec notre propre contexte ? Comme chaque synagogue possède ses propres dirigeants, le quartier Cabot est évidemment un secteur sous la responsabilité d'autorités. Il est donc important que l'église locale puisse connaître le nom des instances du secteur, leur rôle et leur influence au sein de la communauté. Nous pouvons affirmer que cela fait partie des objectifs d'une exégèse de quartier. L'église est donc appelée à connaître son quartier avant de réfléchir à poser des actions.

Nous faisons également remarquer qu'aujourd'hui, nous pouvons établir une distinction nette entre des responsables religieux actuels, qui n'ont aucun pouvoir décisionnel sur la gestion administrative, judiciaire ou autre du quartier<sup>61</sup>. Or, du temps de Jésus, le contexte était différent. La loi mosaïque était de rigueur parmi le peuple d'Israël,

60 C. Paya, et alii, *Le Grand dictionnaire...*, p. 1604.

61 Au Québec, les différentes lois qui encadrent et définissent la laïcité, séparent ce qui est religieux, du civil. [s.a.] [<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/laicite-etat>] (consulté le 23 novembre 2021).

même si ce dernier était sous la domination romaine. Ainsi nous apprenons par exemple que « beaucoup d'actions en justice étaient plaidées devant des notables appartenant aux populations locales : juges, sages ou rabbis<sup>62</sup> ». Ainsi même si le pays était sous la domination de Rome, ces derniers laissaient une certaine liberté d'action au pays fédéré. L'aspect religieux semblait donc être lié à celui politique.

### - LA FEMME GUÉRIE.

Cette dernière se tient dans l'assemblée le jour du sabbat, et écoute l'enseignement de Jésus. Elle est anonyme, on ne connaît ni son nom, ni son statut social. Le texte nous apprend que cela fait 18 ans qu'elle est liée par Satan et qu'elle est courbée. Cela entraînait des conséquences sur de nombreux plans. En effet, Mc Arthur souligne l'état de cette femme : « la stigmatisation sociale qui accompagnait son infirmité était plus terrible que l'affliction physique [...] les juifs croyaient qu'une intense souffrance était un châtement divin sur un péché [...] dans la perception sociale juive des femmes elle était considérée comme un être de seconde zone<sup>63</sup> ». La souffrance est non seulement physique, mais aussi spirituelle et sociale. Elle n'a pas de nom, elle n'a pas de voix. Elle a donc des besoins à différents niveaux, qui jusqu'à l'intervention de Jésus, ne sont pas comblés.

Il est possible ici encore d'établir un parallèle avec notre contexte actuel. Cette femme, selon nous, porte le visage de chaque membre de la population de marginaux (majoritairement autochtones) présent au Square Cabot. Quasiment anonymes, leur statut social précaire les met à l'écart du reste de la population. Bien que présents dans cet espace communautaire, ils subissent bien souvent, un rejet de la

62 Jacques Briend, Michel Quesnel, *La vie quotidienne aux temps bibliques*, Paris, Éditions Bayard, 2001, p. 152.

63 John Macarthur, *Luc 11 - 17*, Éditions Impact, Trois-Rivières, 2014, p. 229.

part des autres classes de population : ils sont également « infirmes » socialement parlant et bien souvent malheureusement considérés comme des « êtres de seconde zone ».

### **- JÉSUS (CE QUE NOUS APPRENNONS DE LUI DANS LE RÉCIT).**

C'est un rabbin qualifié et désigné par le chef de la synagogue pour enseigner le jour du sabbat. Il semble avoir une certaine importance aux yeux du chef de la synagogue, car ce dernier ne lui aurait jamais permis d'y enseigner si ce n'était pas le cas. Il y jouit par conséquent d'une certaine « notoriété ».

Pour poursuivre notre parallèle, nous pouvons souligner l'importance d'avoir de la visibilité, c'est-à-dire être reconnu par les autorités. Dieu est déjà à l'œuvre dans le quartier, par le biais des associations qui agissent en faveur des démunis et qui sont reconnues par les autorités (nous pensons par exemple à l'association *Résilience Montréal* présentée plus haut dans le présent travail. Les dirigeants ont contact avec la mairesse de Montréal).

Nous souhaitons et espérons que les communautés chrétiennes environnantes puissent aspirer et œuvrer de manière à obtenir cette même reconnaissance et ainsi avoir une voix auprès des autorités. L'Église et les chrétiens d'un quartier sont appelés à se faire connaître également auprès des instances locales, à œuvrer pour être visibles et ainsi avoir la possibilité d'une plus grande liberté d'action sur place. C'est ce que nous souhaitons pour Cabot.

### **- INTERACTIONS DES PERSONNAGES ET LEURS CONSÉQUENCES :**

Afin de procéder de manière systématique dans l'étude de notre texte, nous analysons également les interactions entre les

trois personnages du récit : Jésus, la femme guérie (nous ferons une brève allusion à la foule) et le chef de la synagogue. Ce qu'il s'y déroule nous éclaire alors sur chaque comportement et pousse encore plus loin notre réflexion quant au processus corrélatif.

### **- JÉSUS ET LA FEMME GUÉRIE.**

Au v.12b, le récit nous dit que Jésus voit la femme. Nous notons qu'il est attentif aux besoins de la population présente et que rien ne lui échappe. Mais il va encore plus loin : ensuite, il lui parle. La seconde action posée est d'entrer en contact avec elle. Après lui avoir parlé, il pose un geste en sa faveur, il lui impose les mains et elle est délivrée de son infirmité. Nous y voyons-là un ordre simple mais logique de procéder.

Cela conforte notre point de vue sur ce que nous avons affirmé plus haut. L'église doit rechercher et voir les besoins de son quartier, plutôt que de rester dans l'indifférence. Pour ce faire, elle est appelée à montrer de l'intérêt pour les personnes en difficultés en communiquant avec elles et comprenant leurs besoins. Finalement, comme Jésus, elle pose un (ou plusieurs) acte(s) précis, remplis de compassion à l'égard de toute personne dans le besoin. C'est une nécessité, pour le square Cabot. Le chrétien et l'église qui y interviennent, doivent chercher à connaître les besoins spécifiques des itinérants là-bas et y répondre.

Néanmoins, il nous semble qu'il serait bien plus sage d'opérer avec les organismes déjà présents sur place, en intégrant les équipes qui aident sur le terrain, en apportant leur aide et faisant preuve de compassion, comme il est attendu d'un disciple du Christ. Il ne s'agit en aucun cas de prosélytisme, mais de briller par ses actes et son comportement. Les organismes sont bien souvent laïques et les personnes qui y opèrent, ne souhaitent pas que l'on fasse

de « publicité » pour ses propres convictions. Nous sommes toutefois convaincus que Christ habitant pleinement dans la vie d'un disciple, s'il sert dans une de ces associations, il brillera et amènera son entourage à remarquer cette attirante différence qu'il porte en lui. Il ne cherchera pas à faire du chiffre (en matière d'âmes gagnées), il cherchera juste à poser des actes d'amour désintéressés en demandant à Dieu qu'il puisse être une image de Christ en lui. Le prochain paragraphe nous éclaire plus encore sur les conséquences de l'action du chrétien.

Au v.12b, la réaction de la femme est de glorifier Dieu. Elle reconnaît alors que Jésus est intervenu de la part de Dieu. Elle qui s'était tue jusqu'à présent dans le texte, témoigne alors publiquement que sa vie vient d'être transformée.

Voir des vies transformées sous l'action de Jésus fait partie du caractère d'un croyant et témoigne même de son identité : il est un disciple de Jésus, appelé à « engendrer » d'autres disciples par la force du Christ. Notons que dans le cas présent, la femme donne gloire à Dieu, ce qui est un acte nécessaire et légitime. C'est ce que le chrétien cherche à faire : diriger les regards de la personne à qui il vient en aide pour que celle-ci veuille à son tour devenir disciple de Christ.

Notons qu'il y a des personnes qui ne voudrons pas s'intéresser à Christ, ni même en entendre parler. Ce n'est pas un échec que de leur adresser un acte de compassion sans qu'il y ait de retour. C'est ce que le disciple est appelé à faire.

Pour résumer ce point : il est donc recommandé aux chrétiens et leur église, de proposer une aide matérielle, financière et surtout humaine, aux diverses associations déjà en place, dans l'optique de s'intégrer

à la vie du quartier et afin d'agir ensemble (il se pourrait que ce soit déjà le cas avec les églises présentes). Il serait à notre sens dommage de tenter de créer quelque chose qui existe déjà. C'est donc un travail de collaboration, en venant aider les associations; sans faire peser un prosélytisme qui pourrait mener à une exclusion du réseau de système d'aide mis en place dans le secteur. Il y a donc un besoin de prière, afin de demander le discernement et la prudence nécessaires pour agir. D'autant plus que certaines associations comme *Résilience Montréal*, sont spécialisées, ont les connaissances et les compétences pour agir en faveur des populations autochtones. Or, sauf erreur de notre part, contextuellement parlant, les églises ont besoin de comprendre plus encore la culture de la nation Inuit. Ils ont besoin de l'expertise des associations pour éviter bon nombre d'erreurs ou de maladresses.

#### **- LE CHEF DE LA SYNAGOGUE AVEC LA FEMME (ET LA FOULE).**

Au v.14, sitôt la femme guérie, nous voyons l'attitude du chef de la synagogue. Il est indigné parce que ce qui s'y passe ne respecte pas la tradition du sabbat mises en place. Les règles semblent avoir été violées. Toutefois, quand on analyse plus encore les raisons de l'indignation du pharisien, on comprend qu'en arrière-plan, elles sont teintées d'intérêts ou de convictions illégitimes (nous verrons cela au prochain point qui traite de l'interaction entre Jésus et le chef de la synagogue).

Dans sa réponse au v.14b, ce dernier révèle plusieurs aspects. On sent premièrement du mépris à l'égard de la femme mais également des personnes qui sont malades et infirmes. Plus haut dans notre développement, rappelons que dans ce contexte, la maladie était considérée comme une malédiction, une conséquence d'un péché. Nous le voyons directement au travers

de la réaction du chef de la synagogue. Il semble avoir peu de considération pour cette femme, il est plus attaché à l'esprit de la tradition qu'il croit conforme à la loi de Moïse, qu'au sort de cette dernière.

Nous pouvons voir que même si la présence de la femme et des personnes malades dans la foule sont tolérées dans la synagogue, il vient un moment où le pharisien leur fait comprendre qu'elles n'ont pas leur place : leur guérison pourrait contrevenir à la tradition en place. C'est ce qui arrive à partir du moment où le focus est mis sur la femme guérie. Tant qu'ils sont anonymes, cela ne pose aucun problème. Nous pouvons également évoquer un problème d'occupation de l'espace : ces personnes sont au mauvais endroit au mauvais moment (il dit au v.14b : « venez donc vous faire guérir ces jours-là et non le jour du sabbat ! »).

Nous voyons également que l'écrivain John MacArthur commente ce passage affirmant que, sans accuser Jésus, le chef de la synagogue fait des remontrances la femme (et la foule). Ce dernier « [manque] de courage pour s'en prendre directement à Jésus [...] En reprochant à la femme d'être venue se faire soigner un jour de sabbat, il vise réellement Jésus et le condamne<sup>64</sup> ». Nous voyons l'exemple d'un homme d'influence qui utilise la loi et qui rejette l'action miraculeuse de Jésus au nom de sa tradition et de son interprétation des lois (cet aspect sera développé plus encore dans le second passage étudié).

Cet échange entre Jésus et le pharisien est intéressant pour saisir plus encore les enjeux du contexte actuel (sous un aspect socio-culturel). La tentative de dispersion témoigne de la gêne provoquée par l'occupation du square qu'en font les marginaux. Ils dérangent, ce n'est jamais l'endroit ni le moment pour que l'on fasse attention

à eux, et l'on voudrait qu'on s'occupe d'eux ou qu'ils aillent se faire soigner, mais toujours ailleurs.

De plus nous voyons également que certaines instances se servent de la loi pour condamner et agir contre les populations indésirables (voir le point sur la judiciarisation de l'itinérance).

## - JÉSUS ET LE CHEF DE LA SYNAGOGUE

Il est intéressant de relever ce que Frédéric Godet a écrit concernant l'interaction de Jésus avec les pharisiens (il semble s'adresser à tous ceux de cette caste car le mot « hypocrites » apparaît au pluriel<sup>65</sup>) : « V. 16. La sévérité de cette apostrophe est justifiée par le contraste entre la largeur avec laquelle ils usent du statut sabbatique, quand ils usent de leurs propres intérêts, même des moindres, et la rigueur exagérée avec laquelle ils l'appliquent, quand il s'agit des intérêts de leurs prochains, même les plus graves; et cela surtout dès que l'appréciation de la conduite de Jésus est en cause<sup>66</sup> ».

La différence de considération est énorme, comme le fait remarquer Godet : le pharisien est prêt à détacher ses ânes et bœufs le jour même du sabbat selon l'ordonnance du talmud (alors que ce ne sont que des animaux). Cependant celui-ci s'indigne de ce qu'une femme de son propre peuple, qui était liée, « attachée » par Satan depuis 18 années, soit enfin délivrée le jour du sabbat ! Au lieu de glorifier Dieu comme il se doit et comme la foule s'empresse de le faire, il accuse Jésus indirectement.

65 Frédéric Godet, Commentaire sur l'évangile de Luc, Éditions Impact, Cap-de-la-Madeleine, 2008. p. 175.

66 *ibid.*

64 J. MacArthur, Luc 11..., p. 231.

Ne peut-on pas également remarquer ce genre de comportement dans notre société et même parmi nous chrétiens ? Au square Cabot ? Beaucoup seront plus touchés, plus sensibles au confort et à la santé de leurs animaux de compagnie, qu'à la vue d'une population itinérante ou marginale qui éprouve davantage de difficultés. Soyons clairs ! Nous ne sommes pas insensibles à la question de la maltraitance animale. C'est lorsque le phénomène s'inverse qu'il se trouve un véritable problème. La vie d'un homme, celle que propose Jésus (« je suis venu afin que les brebis aient la vie, et qu'elles soient dans l'abondance », Jn 10,10), est supérieure à celle d'un animal et du confort dont on se préoccupe.

La femme sort de l'anonymat quand Jésus s'intéresse à elle. Il la guérit, lui redonne de la valeur et de la dignité tant et si bien qu'elle va glorifier Dieu. Les gens qui sont là-bas sont dignes de sortir de l'anonymat et de retrouver de la considération. Jésus les considérait comme dignes parce qu'il la voyait comme une fille d'Abraham et non comme une femme infirme qui ne mérite pas d'attention. Chaque être humain est précieux aux yeux de Dieu, peu importe son passé. Il ne considère pas l'individu pour son rang social, mais parce qu'il est une création de Dieu de grande valeur. C'est là le rôle de l'église que de le rappeler à toute personne et autant de fois que nécessaire.

C'est également une responsabilité que d'être une voix qui s'élève pour soutenir les plus démunis. Avoir de la visibilité auprès des instances permet également de venir défendre ceux qui n'ont pas « droit de parole » auprès des autorités. Bien-entendu, nous comprenons que ce n'est pas chose aisée que de le faire, parce qu'il se trouve malgré tout un risque d'exclusion auprès des autorités. Néanmoins, nous savons que Dieu est à l'œuvre parmi les autorités. Certaines instances seront réticentes car elles verront que leurs intérêts propres se-

ront égratignés (par exemple les finances), mais d'autres seront favorables. En effet, n'oublions pas, comme le dirait le docteur Glenn Smith, que Dieu est à l'œuvre sur le terrain avant même que nous choissions d'y intervenir. Nous citons également Pr 16,7 : « Quand l'Éternel approuve les voies d'un homme, Il dispose favorablement à son égard même ses ennemis ». Dieu reste maître de toutes choses et l'église locale doit se rappeler de cette promesse. Il est donc important que dans cette démarche d'intégration, l'église locale demeure une voix qui parle pour les anonymes et les plus démunis, comme Jésus est intervenu pour défendre la femme qu'il avait guérie.

### **- LE SECOND TEXTE : MATTHIEU 23.**

Intéressons-nous maintenant à un autre texte pour venir compléter notre processus corrélatif. L'aspect sur lequel nous souhaitons maintenant nous pencher concerne les pharisiens et l'utilisation qu'ils font de la loi. Nous l'avons remarqué dans la péricope précédente, mais nous souhaitons le développer davantage ici. Nous sélectionnerons ici uniquement certains versets qui s'avèreront utiles pour venir alimenter notre réflexion.

### **- LE CONTEXTE.**

De quoi parle le texte en question ? Le passage s'inscrit dans une série d'enseignement que Jésus adresse à ses disciples et à la foule, qui s'étend de Matthieu 21,23 à Matthieu 23,39. Le chapitre 23 regroupe une série de mises en garde, données à la foule premièrement (Ma 23,1-12), puis aux chefs religieux (Ma 23,13-39)<sup>67</sup>. Dans cette seconde partie, *Le commentaire biblique du chercheur* mentionne qu'il s'y trouve sept dénonciations qui commençant par « Malheurs à vous »<sup>68</sup>. Ces avertissements

<sup>67</sup> Walvoord et Zuck, *Commentaire biblique...*, pp. 95-96.

<sup>68</sup> Ibid., p. 96.

portent en partie sur leurs propres comportements à l'égard de la loi et sur la manière dont ils la mettent en pratique vis-à-vis d'eux-mêmes et du peuple.

L'objectif ici-même est d'établir un parallèle entre l'attitude des pharisiens à l'égard de la loi et de l'usage qu'ils en font (selon la perspective de Jésus) et certains comportements que peuvent adopter les autorités actuelles à l'égard des itinérants au regard de la loi. Pour cela, nous allons tout d'abord repérer et définir les éléments clés dans notre compréhension du texte.

### - LES PHARISIENS.

Bien que Jésus mentionne également les scribes comme autorités religieuses mis en place aux côtés des pharisiens, nous nous concentrerons uniquement sur eux. Poursuivons notre corrélation. Pour pouvoir les comparer aux instances politiques actuelles et leur rapport avec la loi, nous souhaitons démontrer tout d'abord que les pharisiens disposaient de prérogatives propres à des dirigeants, et qu'ils étaient dotés de pouvoirs décisionnels. Qui sont-ils alors ? Nous retenons deux ouvrages (hors de la Bible) pour étoffer notre compréhension.

Selon *Le Grand Dictionnaire de la Bible*, il est difficile d'obtenir des renseignements précis sur eux, affirmant par-là que les sources qui le mentionnent ne sont pas objectives. Ainsi, le dictionnaire abordant le sujet des pharisiens affirme que : « Tous les auteurs ont un parti-pris et la plupart des reconstructions modernes font usage de ces sources de manière trop peu critique<sup>69</sup> ». La valeur historique des documents disponibles faisant allusion à cette classe religieuse est par conséquent discutable<sup>70</sup>. Cependant, plus loin dans son développement, ce même ouvrage atteste tout de même l'influence que les pharisiens

69 *Le Grand dictionnaire de la Bible*, p. 1260.

70 *Ibid*, p. 1260.

avaient sur le peuple, sans pour autant affirmer qu'ils y exerçaient un quelconque contrôle direct, ni un pouvoir décisionnel<sup>71</sup>.

Quant au *Cahier de l'évangile*, qui aborde le sujet des pharisiens, celui-ci souligne :

Leur audience est énorme auprès du peuple, au point que les autorités tiennent compte de leur avis, y compris le grand-prêtre pour des questions concernant le culte. Au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, si les préfets et procureurs semblent plutôt prosadducéens, les pharisiens trouvent de sérieux appuis dans les rois Agrippa I<sup>er</sup> et Agrippa II. De par leur place au Sanhédrin, ils sont vraiment les défenseurs du peuple et apparaissent comme le premier parti politique autant que religieux<sup>72</sup>.

Nous pouvons comprendre ici qu'ils peuvent influencer les décisions. Mais malgré les affirmations des deux ouvrages précédents, nous souhaitons nous appuyer sur la Bible, qui soutient leur rôle décisionnel certain.

Que dit alors le passage de Matthieu 23 ? Prenons quelques exemples. Walvoord et Zuck affirment que lorsque Jésus dit que « les scribes et les pharisiens se sont assis dans la chaire de Moïse » (v.1), en s'adressant à ceux qui l'écoutaient, « il les avertit à propos de leurs enseignements en disant qu'il fallait reconnaître leur autorité<sup>73</sup> ». Ensuite, Jésus les désigne directement comme des guides, le mot grec est ὀδηγοὶ<sup>74</sup>

71 *Id*, p. 1261.

72 Christiane Saulnier, Bernard Rolland et Gérard Bilion, « Cahier Évangile n° 174, La Judée au temps de Jésus » [<https://www.bible-service.net/extranet/current/pages/200378.html>] (consulté le 24 novembre 2021), p. 66-68.

73 Walvoord et Zuck, *Commentaire biblique...*, p. 95.

74 ὀδηγός (hodégos), Onglet Strong G3595. Didier

(hodégoï), qui renvoie au sens de responsabilité. Puis, le verset 34 nous montre certaines des prérogatives dont pourraient être dotés les pharisiens. Ils ont un pouvoir dans le domaine « judiciaire », en ce qui concerne l'application de peines et châtiements : ils font usage de la crucifixion (sous contrôle romain) ou font donner le fouet dans les synagogues. Les évangiles nous apprennent néanmoins qu'ils devaient d'abord avoir l'autorisation d'instances romaines pour pouvoir appliquer la peine de mort (voir le récit du jugement de Jésus face à Pilate).

Par conséquent, de même que les pharisiens exerçaient une certaine autorité sur le peuple, les instances municipales, policières, judiciaires, économiques, exercent également une autorité sur la population du quartier Cabot. Il était donc pour nous important d'établir premièrement les pharisiens en tant qu'autorités pour y établir un parallèle avec celles actuelles. Comme les instances religieuses de l'époque exerçaient des responsabilités vis-à-vis de la compréhension et l'application de la loi, les autorités municipales, provinciales ou fédérales ont ces mêmes prérogatives.

## - LA LOI.

Dans le chapitre entier, le mot loi n'apparaît qu'une seule fois au verset 23, où Jésus parle de la véritable essence de la loi : « vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses » (Mat 23,23 LSG).

Comme le passage traite du rapport que les pharisiens ont avec la loi, nous souhaitons brièvement y faire allusion. Mais quel est l'objectif de la loi<sup>75</sup> ? Prenant racine dans

Fontaine, Bible Parser 2015.

75 Le Grand dictionnaire de la Bible, p. 948 - 959. L'ensemble des renseignements du paragraphe proviennent de ce passage.

l'Ancien Testament (Torah), la loi est un ensemble de règles et directives données par Dieu au peuple qu'il s'est choisi, dans le cadre de son alliance avec Israël. Cela requiert bien entendu l'obéissance. Au sein même de cette loi se trouve le décalogue qui en est le cœur. Israël était sous domination romaine, mais obéissait à la loi mosaïque qui était primordiale à leurs yeux. C'est bien-entendu de cette loi dont Jésus fait allusion dans son discours.

Que dire de la loi de notre société actuelle ? Voici un extrait du site du gouvernement canadien, lorsqu'il explique les fondamentaux et la nature de la loi elle-même :

La loi touche pratiquement tous les aspects de notre vie quotidienne. D'une part, nous avons des lois pour faire face à des crimes comme le vol ou le meurtre. D'autre part, nous avons des lois qui régissent les activités comme la conduite d'une automobile, l'obtention d'un emploi et le mariage. Les lois dictent les règles de conduite qui permettent de protéger les droits de tous les Canadiens [...] Nos lois reconnaissent et protègent également les libertés et les droits individuels fondamentaux, comme la liberté et l'égalité. Elles empêchent ainsi les personnes et les groupes plus puissants d'exploiter les personnes ou les groupes plus vulnérables<sup>76</sup>.

La loi religieuse de l'époque de Jésus engageait le peuple juif. Pour aujourd'hui, la Loi (au sens large) de la province québécoise oblige tout habitant à s'y conformer. Certes, les contextes ne sont pas les 76 [s.a.] [<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/02.html>] (consulté le 24 novembre 2021).

mêmes, la loi peut être civile, judiciaire, religieuse, militaire ou autre... Notre objectif n'est pas d'établir de différences entre celles-ci, il se porte plutôt sur les différents usages possibles que les dirigeants en font. Il aborde le respect, l'adhérence et l'application que l'on peut faire de la Loi comme d'un ensemble de règles auxquelles il faut se conformer. Par conséquent, dans notre contexte étudié, nous abordons la loi comme l'ensemble de règles du pays, de la province ou d'une ville. Étant chargées de veiller à leur application, on retrouve des similitudes comportementales parmi certaines autorités en place aujourd'hui, et celle des pharisiens de l'époque.

Penchons-nous maintenant sur ces différents aspects du texte. Jésus tout d'abord, parlant des responsables religieux (v. 3) affirme qu'il faut observer ce qu'ils diront. Cependant, il établit une distinction entre leurs paroles, et leurs œuvres. *Le Commentaire Biblique du Chercheur* nous dit que les pharisiens « mettaient des fardeaux pesants... sur les gens, mais n'étaient pas eux-mêmes justes<sup>77</sup> ». Toujours selon le même ouvrage, ce qui pousse Jésus à réagir de la sorte, c'est le comportement des pharisiens et des docteurs de la loi dans le chapitre précédent, car ces derniers ont posé toutes sortes de questions à Jésus, non pour être enseignés, mais pour constater chez lui une faille ou un défaut d'interprétation de la loi. La fin du chapitre 22 nous montre que ses adversaires ont été réduits au silence.

La manière d'agir des chefs religieux à l'égard de la loi n'était pas juste. Leurs agissements étaient mus par des intérêts tout personnels (ils voulaient être vus des hommes), oubliant par là le véritable « esprit » de la loi. En lien avec la péripécie précédente étudiée, nous le voyons aussi avec le chef de la synagogue. Lui, ne voulait pas reconnaître l'autorité de Jésus. Son véritable souci et intérêt personnel était le soin

de préserver la tradition établie pour encadrer le sabbat. Il le faisait au détriment d'un acte de compassion qui était la guérison de la femme. L'un des véritables objectifs de la loi, sa juste application fut alors bafouée.

Il arrive donc que ce soient des intérêts personnels qui poussent les autorités locales, à prendre des décisions qui ne rejoignent pas le véritable esprit de la loi. Comme nous l'avons vu plus haut, les lois canadiennes ont été instaurées afin de protéger toute personne de dérives où d'abus, de la part d'individus ou de groupes d'individus plus puissants. Prenons les acteurs économiques par exemple. Parmi eux, certains ne voient pas d'un bon œil la présence de marginaux au square. Cela peut déranger les riverains qui peuvent appeler la police pour qu'elle intervienne, et il est normal de le faire quand problème il y a. Ce qui est beaucoup moins normal en revanche, c'est l'effort qui pourrait être porté par certaines instances, dans le but de décourager les itinérants à s'établir dans un espace public de façon pérenne. Il en découle parfois d'un abus d'autorité au travers de la loi : pour ne citer que la possible surjudiciarisation de l'itinérance (comme cela a été abordé plus haut dans notre analyse).

Nous avons là deux exemples sur la façon de regarder et d'appliquer la loi. Il se trouve des itinérants qui sont dans l'impossibilité de payer les nombreuses contraventions qui leurs sont adressées, justement parce qu'ils n'ont pas d'argent, et qui n'osent plus retourner au square par peur d'avoir d'autres contraventions (or, le fâcheux paradoxe est que c'est justement dans ce secteur qu'ils peuvent disposer d'une aide adaptée).

Dans les années 2000, il était possible de se faire emprisonner pour des amendes

<sup>77</sup> Walvoord et Zuck, *Commentaire biblique...*, pp. 95-96.

impayées<sup>78</sup>, et les itinérants pouvaient être envoyés en prison pour non-paiement d'amendes (qu'ils n'avaient pas possibilité de payer). Parallèlement à cela, nous avons à l'esprit un article qui relatait que les promoteurs immobiliers préféraient s'acquitter d'amendes, plutôt que de se conformer à la loi qui exigeait que l'on fasse inclusion de logements sociaux dans la construction d'immeubles à condos neufs<sup>79</sup>. C'est Honoré de Balzac qui affirmait que les lois sont des toiles d'araignées à travers lesquelles passent les grosses mouches et où restent les petites...

Par conséquent, ce n'est, ni une manière juste, ni éthique que de faire usage de la loi de la sorte. Donc, à certains moments, il est fort possible que des responsables se soient approprié le pouvoir de la loi pour répondre à des intérêts (ou enjeux personnels) ou pour rejoindre ceux d'une classe plus aisée de la population. Au square, nous avons vu que cela se traduisait par des actions en faveur d'un quartier « sécuritaire et calme ». Ce sont les habitants « réguliers » de logements (et les plus aisés) qui souhaiteraient jouir de cette sérénité, mais cela se fera bien souvent au détriment des besoins réels et plus fondamentaux d'autres populations, comme les marginaux ou les classes sociales plus modestes.

## 14. MISE EN APPLICATION DE LA CORRÉLATION CRITIQUE.

### - QUELLE PRATIQUE D'ÉGLISE ENVISAGER ?

Comme nous l'avons vu auparavant, après avoir récolté et analysé les données, nous avons choisi deux péricopes susceptibles

78 Clairandrée Cauchy, [<https://www.ledevoir.com/non-classe/80978/contraventions-et-prison-pour-les-itinerants>, article de 2005] (consulté le 26 novembre 2021).

79 Source oubliée.

d'éclairer les actes de l'église qui pourraient être posés dans le contexte du square Cabot. Vient maintenant la corrélation avec les pratiques d'église (bien que des pistes de réflexions aient été évoquées tout au long de notre développement, elles seront regroupées ici). Mais avant, nous aimerions mettre en avant l'angle de notre approche, qui nous apparaît comme un critère important de notre praxéologie. Nous citons le Dr Smith :

Inspiré par les réflexions de John de Gruchy, j'avancerais qu'un lieu transformé ressemble à ce genre de ville qui envisage des changements fondamentaux, un avenir stable ainsi que le maintien et l'amélioration de toute vie en étant ancré dans une vision qui transcende les simples politiques municipales. Cet auteur nous dit aussi : "C'est un processus ouvert et multidimensionnel, d'emblée social et personnel, nourri par l'espoir, mais ancré dans les problèmes actuels" (John de Gruchy cité en enseignement magistral De la pratique au discours théologique)<sup>80</sup>.

L'église est appelée à agir en faveur de la transformation du Square Cabot. Rappelons ici les cinq fonctions principales de l'Église, évoquées en enseignement. La *leitourgia*, ancrée dans l'adoration de Dieu et les éléments qui en découlent. Le *kerygma*, au travers duquel Dieu nous parle. La *koïnonia* et *diakonia*, que sont la communion fraternelle (qui se veut être aussi invitation à toute personne d'y entrer) et le service envers son prochain et l'église. Vient ensuite la *missio dei*, qui appelle l'église à annoncer le message de l'évangile. Enfin nous avons l'*oïkonomos*, portant sur l'aspect de

80 Glenn Smith THL-6038, De la pratique au discours théologique, 2021.

la gestion pratique de l'église et des ressources dont elle dispose<sup>81</sup>.

Trois d'entre les aspects de la fonction de l'église ont retenu notre attention dans la corrélation avec notre exégèse du Square Cabot. Il nous semble qu'elle est appelée à mettre en action la *koïnonia* et *diakonia*, combinée à l'*oïkonomos*, le tout rassemblé sous la *missio dei*. L'église est appelée à faire des nations des disciples, dans le respect de l'autre. La *missio dei*, s'inscrit en toile de fond des agissements de l'église locale. Toutefois, les aspects les plus visibles seront principalement l'aide à son prochain (*diakonia*), en invitant les personnes dans la *koïnonia*, (nous le voyons comme une invitation dans un cercle relationnel extra-ecclésial). Les prochains points s'inscrivent comme le prolongement pratique et contextuel des fonctions évoquées.

#### **- SOUTENIR CE QUI EST DÉJÀ ÉTABLI.**

Avant d'évoquer les différentes suggestions, nous avons constaté qu'il n'était pas nécessaire de créer quelque chose de nouveau (sauf pour un besoin où personne n'est intervenu), mais d'être sensible au travail déjà fourni dans le secteur. Il sera donc question d'un investissement de l'église locale dans les pratiques associatives déjà établies. Il convient d'être sage dans la gestion des ressources en évitant de créer une action qui existe déjà. Pour exemple, Résilience Montréal fournit des habits aux itinérants. Au lieu d'engager l'église à distribuer elle-même des vêtements au Square, il serait plus sage d'aider l'association et la fournissant directement. Avec son réseau déjà établi, elle sera plus efficace dans la gestion et la distribution.

81 Glenn Smith THL-6037, Théologie pratique, histoire et méthodes, 2020.

#### **- ÊTRE CONNU DES AUTORITÉS QUI INTERVIENNENT AU SQUARE.**

Que ce soient les instances politiques, policières/judiciaires, religieuses ou sociales, nous encourageons les responsables de l'église locale (ou ses membres) à être visibles auprès de ces autorités et de prier pour que Dieu puisse ouvrir les portes de leurs bureaux. Jésus était connu des instances religieuses locales, il prenait la défense des opprimés et des marginaux. Il était leur voix. La visibilité ne signifie pas automatiquement être aimé de ces autorités, mais d'être connu auprès d'elles pour l'amour en action, la droiture, l'intégrité, le travail de collaboration et le fait de se soucier du quartier de manière concrète. Il s'agit là d'un travail de longue haleine, qui n'est pas impossible à réaliser. En effet, le maître que nous servons, siège au-dessus des autorités terrestres.

#### **- COMPRENDRE ET INTÉGRER LA DYNAMIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU QUARTIER.**

Connaître les autorités va de pair avec une collaboration avec les activités du quartier. Bien que ce soit là l'un des objectifs de notre exégèse, nous souhaitons rappeler que son intégration au quartier dépend également de la connaissance de tous les acteurs présents (d'un point de vue social), et d'œuvrer pour établir une collaboration et une bonne entente avec eux. Comme nous l'avait affirmé l'un des intervenants au cours d'un enseignement magistral, il est donc nécessaire de travailler à avoir sa place dans les tables de quartier, dans les conseils d'arrondissements ou autres secteurs dans lesquels l'église le trouvera nécessaire<sup>82</sup>. Rappelons également que nous devons comprendre ce que vit toute la population du Square. Même si notre attention se concentre sur les itinérants, il est important de ne pas occulter d'autres population au profit de l'autre.

82 Source oubliée.

## **- AGIR EN FAVEUR DE LA PÉRENNISATION DES ACTIONS SOCIALES DÉJÀ EN PLACE.**

Après l'intégration, vient l'enjeu du long terme. Les acteurs doivent continuer d'exister et d'être visibles. Les riverains occupent le quartier et aspirent à la sécurité de leur secteur. C'est normal, personne ne souhaite voir grandir ses enfants dans un climat continu de tensions. Toutefois, nous croyons tout-de-même que l'église locale serait appelée à occuper un rôle clé entre chaque acteur du square. Il lui appartient d'être proactive quant au maintien des activités déjà existantes, et ce même si elles sont laïques. Le quartier est susceptible d'évoluer encore et le jeu des tensions est loin de disparaître, il est nécessaire de tenir dans le temps.

De plus, bien que l'on puisse trouver des personnes qui soient rémunérées au sein des associations, celles-ci fonctionnent également avec des bénévoles. Selon le Journal du Québec, qui s'est informé dans le domaine, la pandémie a modifié le comportement des bénévoles (dont une partie sont retraités) et viens fragiliser leur fonctionnement<sup>83</sup>. La qualité et le panel des services proposés pourraient donc en souffrir à long terme. Or, en y ajoutant les différents défis financiers, la pérennisation de la présence des associations sur le terrain devient alors un enjeu. Nous encouragerions donc, en tant qu'église, à sensibiliser ses membres à s'investir dans le domaine du bénévolat local.

## **- SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ASSOCIATIONS.**

À l'image de l'église Mosaïque de la ville de Québec, dont le pasteur Christian Lachance est en charge, nous proposons de réserver périodiquement une partie des dons (selon

<sup>83</sup> Pierre-André Gosselin, [<https://www.tvanouvelles.ca/2019/04/12/de-plus-en-plus-difficile-de-recruter-des-benevoles>] (consulté le 29 novembre 2021).

les moyens de l'église) pour soutenir financièrement les associations déjà en place. La Covid ayant modifié le climat social, cet aspect nous apparaît aussi comme étant important pour maintenir les activités en place.

## **- PORTER LA RÉFLEXION DE L'ÉGLISE SUR LA DÉFENSE (LÉGALE) DES ITINÉRANTS.**

Ne peut-on pas utiliser ou faire appliquer la loi, dans un objectif qui soit éthiquement plus conforme à son essence et afin de faire le bien parmi les itinérants ? Ce n'est pas sans raison que des lois protégeant l'individu ont été promulguées ! Ce n'est pas non plus sans raison que Jésus a élevé sa voix pour venir à la défense des plus démunis, rappeler aux dirigeants religieux la véritable essence de la loi. Comment rendre alors concret ce même enjeu dans le contexte du square.

Nous reconnaissons que cette réflexion, portant sur l'aspect législatif de la problématique évoquée, est très spécifique et nécessite des compétences plus pointues. Autrement dit, nous ne maîtrisons pas ce domaine ni les réalités qui en découlent. Malgré tout, nous sommes convaincus qu'il n'est pas exclu que l'église puisse prendre à cœur la défense des itinérants d'un point de vue légal. Pourra-t-on alors utiliser les lois et les faire valoir, afin de rappeler aux acteurs locaux les véritables responsabilités qui leurs incombent ? Afin de défendre les intérêts des démunis et des classes sociales moins privilégiées ?

Cependant, nous nous heurtons à nos propres limites : il serait facile d'affirmer qu'il suffise de connaître les lois pour agir ou inciter des membres de l'église locale à aller se former dans le domaine. Il serait également aisé d'affirmer qu'il faille faire appel à des avocats pour défendre les « dossiers ». Cela est onéreux (à moins que certains soient

prêts à le faire bénévolement). Néanmoins, pourquoi pas ? Nous sommes convaincus que Dieu est au-dessus de toute autorité, qu'il dispose le cœur, les actes de tout un chacun et qu'il dirige toutes choses. Il aime se glorifier en utilisant les limites du croyant et en les dépassant. L'église locale est donc appelée à être tout d'abord sensibilisée à la problématique. Par conséquent, elle doit discerner les gestes et actions à poser. De plus, nous rappelons l'importance qu'elle a de se constituer un réseau d'intervenants sociaux et d'un carnet d'adresses. Ainsi, elle pourra joindre et référer quiconque à diverses associations spécialisées dans différents domaines (dont le domaine légal).

#### **- COMPRENDRE LA RÉALITÉ AUTOCHTONE POUR S'Y ADAPTER.**

De par la surreprésentation autochtone parmi les itinérants dans le Square, il est nécessaire d'être plus à même de comprendre leurs réalités culturelles et sociales. Travailler de concert avec les associations spécialisées (pour exemple, Résilience Montréal) et suivre des formations qui aideront à mieux comprendre comment interagir avec eux nous apparaît comme une bonne piste à emprunter. En effet, il est délicat de vouloir intervenir auprès d'eux sans une sensibilisation préalable. Aimer les gens, c'est apprendre à mieux les connaître. Il faut le voir comme un élan du cœur plutôt qu'un « devoir du chrétien », (nous pensons à 1 Co 13).

## CONCLUSION

Au travers de cette exégèse, nous nous sommes davantage familiarisés avec le contexte propre au Square Cabot. D'une manière générale, nous nous sommes penchés sur la connaissance du terrain (qu'elle soit géographique ou démographique). Puis nous avons concentré de plus en plus notre attention sur le quartier en tentant de saisir son imaginaire social et comprendre ainsi quels étaient les enjeux qui en ressortaient. Nous avons alors saisi qu'une tension sociale s'opérait au sein du Square. En effet, l'enjeu de sa gentrification nous est rapidement apparu, dû à l'importance du secteur en matière économique. Cette tension était susceptible de mettre à mal la coexistence des itinérants avec le reste de la population locale, notamment en matière d'occupation de l'espace. De ce fait, l'importance de la présence et la pérennité des associations sur le secteur est également ressortie.

Ensuite, nous avons choisi deux textes bibliques, dont l'analyse du récit à fait ressortir différentes problématiques. Le choix s'est fait en fonction de la situation rencontrée au Square Cabot. Nous avons analysé le contexte et nous nous sommes arrêtés sur les éléments-clé de chaque péricope. Nous avons ensuite étudié les réactions des personnages du récit, puis les réponses et les actes posés par Jésus face aux enjeux qu'il a rencontrés. Les résultats de cette analyse, corrélés aux enjeux rencontrés dans le square nous ont permis de comprendre quelles pratiques pourraient être susceptibles d'être investies par l'église locale en y impliquant trois de ses cinq fonctions.

Au travers de cette exégèse de quartier, nous avons constaté plusieurs faits. Opérer une analyse fine du terrain n'est pas chose

aisée. Elle nécessite que le chercheur soit présent souvent sur place. Nous avons eu l'occasion de nous y rendre, mais il aurait fallu le faire plus fréquemment. Ensuite, un enjeu s'est posé à nous dans notre analyse. Celle-ci nécessitait le déploiement de compétences plus larges que la théologie elle-même. C'est là l'objectif de la théologie pratique, qui renforce ma compréhension de son incontournable multidisciplinarité. Elle transcende la théologie traditionnelle, ce qui en fait une force. En effet, elle oblige le chercheur à ancrer sa réflexion dans la réalité quotidienne. Néanmoins, à certains moments, nous avons ressenti nos limites dans les différents domaines d'expertise, notamment en matière sociologique ou législative. Une analyse qui nécessite une recherche poussée doit faire appel à des partenaires ayant des compétences spécifiques, car nous pouvons être vite dépassés par les différentes connections que nous y trouvons, reliant ainsi toutes les sciences nécessaires à notre recherche.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES :

Briend, Jacques, Quesnel, Michel, *La vie quotidienne aux temps bibliques*, Paris, Éditions Bayard, 2001, p. 152.

Donzé, Marc, « Théologie pratique et méthode de corrélation », *Colloque international en études pastorales*, Ottawa, Les presses de l'université d'Ottawa, 1988, p. 86.

Godet, Frédéric, *Commentaire sur l'évangile de Luc*, Éditions Impact, Cap-de-la-Madeleine, 2008. p. 175.

Macarthur, John, *Luc 11 - 17*, Trois-Rivières, Éditions Impact, 2014, p. 229.

Paya, Christophe, Tidiman, Brian, Djaballah, Amar, et alii, *Le Grand dictionnaire de la Bible*, Charols, Éditions Excelsis, 2020, p. 948 - 959, 1260 - 1261.

Walvoord, John F. et Roy B. Zuck, *Commentaire biblique du chercheur : Une exégèse approfondie des écritures par des professeurs du Séminaire de Dallas: Ancien Testament*, Québec, Éditions Impact, 2015, p. 95-96, 322.

### ENSEIGNEMENTS :

Smith, Glenn, THL-6038, *De la pratique au discours théologique*, 2021.

Smith, Glenn, THL-6037, *Théologie pratique, histoire et méthodes*, 2020.

### MÉMOIRES :

Granier, Agnès, « L'appropriation d'un espace public central revitalisé, de la cohabitation à la dispersion : Le cas du square Cabot à Montréal », mémoire de maîtrise, Montréal, 2019, page oubliée.

### SITES INTERNET :

[s.a] « Notre district » [<https://petermcgill.org/notre-district/>] (consulté le 07 octobre 2021).

[s.a][<https://journalmetro.com/actualites/montreal/805776/reouverture-du-square-cabot/>] (consulté le 10 septembre 2021).

[s.a][[https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7317,125265574&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,125265574&_dad=portal&_schema=PORTAL)] (consulté le 06 octobre 2021).

[s.a] [<http://www.affleckdelariva.com/fr/projects/reamenagement-du-square-cabot/>] (consulté le 10 septembre 2021).

[s.a] [<https://ville.montreal.qc.ca/operationpatrimoine/coup-de-coeur/square-cabot>] (consulté le 10 septembre 2021).

[s.a] [<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinerance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec/principaux-resultats/>] (consulté le 05 octobre 2021).

[s.a] [<https://ffamfr.squarespace.com/fr/apropos>] (consulté le 20 octobre 2021).

[s.a] [<https://ffamfr.squarespace.com/fr/projetssquarecabot>] (consulté le 20 octobre 2021).

[s.a] [<https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Qui-fait-quoi/Equipe-mobile-de-referance-et-dintervention-en-itinerance-EMRII>] (consulté le 10 septembre 2021).

[s.a] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1767825/montreal-itinerance-square-cabot-tente>] (consulté le 10 septembre 2021).

[s.a] [[https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vm\\_fr\\_ebauche\\_de\\_plan\\_de\\_cohabitation\\_sociale\\_square\\_cabot\\_printemps\\_ete\\_2021\\_fr\\_1.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vm_fr_ebauche_de_plan_de_cohabitation_sociale_square_cabot_printemps_ete_2021_fr_1.pdf)] (consulté le 10 septembre 2021).

[s.a] [<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/laicite-etat>] (consulté le 23 novembre 2021).

[s.a] [<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/02.html>] (consulté le 24 novembre 2021).

Ann, Virginie, [<https://www.easterndoor.com/2021/03/03/more-funding-for-resilience-montreal/>] (consulté le 20 octobre 2021).

Braun, Danny, « Un autre regard sur l'itinérance » [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1324397/spvm-equipe-mobile-referance-intervention-itinerance>] (consulté le 10 septembre 2021).

Carron, Denise et Collab, [[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRI-MOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9\\_SQUARE\\_CABOT.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRI-MOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9NONC%C9_SQUARE_CABOT.PDF)] (consulté le 17 septembre 2021).

Casini, Guido, « Monument à Giovanni Caboto » [<https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/en/oeuvre/monument-a-giovanni-caboto/>] (consulté le 17 septembre 2021).

- Cauchy, Clairandrée, [<https://www.ledevoir.com/non-classe/80978/contraventions-et-prison-pour-les-itinerants>, article de 2005] (consulté le 26 novembre 2021).
- Corriveau, Jeanne, « Le dernier dénombrement montre une aggravation du phénomène d'itinérance » [<https://www.ledevoir.com/societe/550655/recensement-des-itinerants>] (consulté le 05 octobre 2021).
- Dib, Catherine, [<https://ricochet.media/fr/1991/ville-marie-larrondissement-des-mal-aimés>] (consulté le 07 octobre 2021).
- Gosselin, Pierre-André, [<https://www.tvanouvelles.ca/2019/04/12/de-plus-en-plus-difficile-de-recruter-des-benevoles>] (consulté le 29 novembre 2021).
- Goudreault, Zacharie, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2480391/square-cabot-un-banc-anti-itinerant-seme-la-grogne/>] (consulté le 10 septembre 2021).
- Goudreault, Zacharie, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2483541/square-cabot-un-renforcement-de-la-presence-policierse-seme-linquietude/>] (consulté le 15 septembre 2021).
- Goudreault, Zacharie [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2404141/profilage-racial-toujours-autant-dinterpellations-policieres-deplorent-des-organismes-montrealais/>] (consulté le 15 septembre 2021).
- Goudreault, Zacharie [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2447330/profilage-plainte-au-spvm-apres-une-intervention-excessive/> 20 mai 2020] (consulté le 15 septembre 2021).
- Houderoy, Laurence, [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/511513/travaux-au-square-cabot-des-la-fin-juin/>] (consulté le 17 septembre 2021).
- Hunter, Douglas, « Jean Cabot » [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/cabot-jean>] (consulté le 17 septembre 2021).
- Lafaye, Claudette « Antonin Margier, *Cohabiter l'espace public. Conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris* » [<https://journals.openedition.org/lectures/22437>] (consulté le 02 novembre 2021).
- Larochelle-Guy, Geneviève [<https://montrealcampus.ca/2020/07/27/litinerance-dans-lombre-des-statistiques/>] (consulté le 30 octobre 2021).

- Manipou, Maria-Louise, « Itinérance : quand une expertise autochtone de Québec vient en aide à Montréal » [https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1772523/jenny-hervieux-expertise-itinerants-quebec-tente-square-cabot-autochtones] (consulté le 04 novembre 2021).
- Marchal, Matthias, « La tente pour itinérants du square Cabot maintenue jusqu'au 1er décembre » [https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1808758/tente-chauffante-sans-abri-autochtones-montreal] (consulté le 20 septembre 2021).
- Margier, Antonin, « La prise en compte de l'itinérance inuite » [https://www.erudit.org/en/journals/nps/2014-v27-n1-nps02130/1033618ar.pdf] (consulté le 20 septembre), p. 53.
- Margier, Antonin, « L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation » [https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2013-v57-n161-cgq01387/1024899ar/] (consulté le 02 novembre 2021).
- Meunier, Hugo, [https://urbania.ca/article/ils-veillent-sur-le-square-cabot] (Consulté le 10 septembre 2021).
- McEvoy, Julien, « Zen et moderne : voici Résilience Montréal, refuge pour sans-abri nouveau genre » [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1351188/autochtones-sans-abri-inuit-nakuset-resilience-montreal], (consulté le 20 octobre 2021).
- Morin, Marie-Claude, « Une contravention pour avoir dormi dehors : reportage de Marie-Claude Morin [https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/le-15-18/segments/reportage/103834/contravention-sans-abri] (consulté le 15 septembre 2021).
- Nadeau, Jessica, Cédric Gagnon et Antoine Béland, « Le Square Cabot : carrefour des itinérants autochtones » [https://www.ledevoir.com/documents/special/20-02\_itinerance-autochtones-square-cabot/index.html] (Consulté le 20 septembre 2021).
- Teisceira-Lessard, Philippe, [https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2019-08-14/crise-au-square-cabot-apres-la-fermeture-d-un-refuge] (consulté le 20 septembre 2021).